



Imaginaires et identités des bibliothécaires : entre mythes et réalités

Emilie Thilliez

► To cite this version:

Emilie Thilliez. Imaginaires et identités des bibliothécaires : entre mythes et réalités. domain_shs.info.soci. 2007. mem_00000666

HAL Id: mem_00000666

https://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem_00000666

Submitted on 30 Jun 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thilliez Emilie

Imaginaires et identités des bibliothécaires : entre mythes et réalités

Mémoire de recherche

Années scolaires 2005-2006 et 2006-2007

Directeur : Anne Kupiec

Master 2 Sciences humaines et sociales, mention Sciences de l'information et de la communication, spécialité « Métiers du Livre », Université Paris 10-Nanterre, Pôle Métiers du Livre, Saint-Cloud.

Remerciements

Je tiens à remercier

Madame Anne Kupiec, pour son immense disponibilité, son attention et son soutien réguliers, tout au long de ces années,

Madame Marie-Christine Jacquinet, professeur associé au Pôle Métiers du Livre et directrice de la Bibliothèque de Viroflay (78), pour m'avoir accueillie en stage, et conseillée en tous domaines,

L'ensemble de mes collègues et tous les professionnels croisés sur mon chemin, qui m'ont apporté de précieux éléments de réflexion,

Rui, pour sa patience, son soutien indéfectible, et ses relectures attentives et fort pertinentes.

Table des matières

Remerciements.....	2
Introduction.....	4
Méthode.....	10
1. La notion d' « imaginaire », approche théorique	12
2. Les bibliothécaires aujourd'hui : données quantitatives	18
2.1. Les chiffres disponibles	21
2.2. Démographie bibliothécaire.....	22
2.3. Un niveau scolaire et universitaire globalement à la hausse	23
3. Les bibliothécaires aujourd'hui : données qualitatives.....	25
3.1. Profession : bibliothécaire ?	26
3.2. Formation d'hier, formations d'aujourd'hui.....	31
3.3. Question de génération	33
3.4. Hiatus savant/technicien.....	36
3.5. La question de l'identité professionnelle.....	40
3.6. Des changements liés à l'évolution de la société en général	42
Conclusion.....	44
Liste des sigles utilisés	46
Bibliographie	47
Annexes	51

Introduction

Les conclusions de mon mémoire de maîtrise, *Politique documentaire et réseau, l'exemple des fonds scientifiques, le cas particulier des réseaux parisien et lyonnais*, révélaient le peu d'attention accordé aux possibilités et avantages d'une politique documentaire, tout comme aux livres scientifiques, dans les bibliothèques de lecture publique.

Ces conclusions me servent aujourd'hui de point de départ pour m'interroger sur les raisons d'un tel échec.

Pourquoi les politiques documentaires, pourtant présentées et enseignées dans le cadre de formations initiales et continues, trouvent-elles si peu d'écho dans la réalité quotidienne des bibliothèques ? Sont-elles trop compliquées à mettre en œuvre ? Trop théoriques ? Remettent-elles en cause le fonctionnement de la bibliothèque, voire la conception que les bibliothécaires ont de leur lieu de travail et de leur profession, au point qu'elles sont rejetées ? Plus largement, quels mécanismes œuvrent à l'introduction et à la pérennisation de nouvelles méthodes de travail dans les bibliothèques ? Par quels éléments peut-on expliquer l'adoption ou le rejet de nouvelles approches ? Existe-t-il d'autres exemples d'échec d'introduction de nouveaux outils ou de modification des méthodes de travail ? Comment étudier rationnellement un tel phénomène ?

Replaçons ces questions dans un contexte plus large. Tout d'abord, comment en est-on arrivé à parler de politique documentaire dans les bibliothèques ? Quelles évolutions récentes ces dernières ont-elle connu ?

Le contexte administratif des bibliothèques ne s'est stabilisé et défini que dans la seconde moitié du XX^e siècle. En effet, dès 1803, avec la remise aux communes des dépôts littéraires, une indécision des rôles s'installe entre l'État et les collectivités locales. Cela se poursuit tout au long des XIX^e et XX^e siècles, « où alternent périodes de désengagement et tentatives de reprise en main »¹. D'autre part, la nécessité de la présence des bibliothèques et

¹ BERTRAND, Anne-Marie, *Les Bibliothèques*, La Découverte, coll. « Repères », 1998, p.28.

de leur prise en charge dans le cadre de missions de service public n'existe réellement que depuis relativement peu de temps aux yeux des pouvoirs publics. De plus, la bibliothèque a été perçue longtemps comme étant proche de l'école et devant relever de ce secteur ministériel (toutes les bibliothèques ont dépendu, pendant trente ans, de 1945 à 1975, de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, rattachée au ministère de l'Éducation nationale, bien qu'un ministère des Affaires culturelles ait été créé en 1959). Aujourd'hui, la séparation est nette entre bibliothèques publiques et bibliothèques universitaires ; les bibliothèques universitaires relèvent du Ministère de l'Éducation nationale, tandis que les bibliothèques publiques relèvent du ministère de la Culture.

La façon d'appréhender ce que doit être et ce que doit faire une bibliothèque a également beaucoup évolué. On tient pour acquis aujourd'hui que se sont côtoyées deux types de bibliothèques : la savante et la populaire. La savante était destinée aux personnes effectuant des recherches, détenteurs d'un certain savoir. La populaire était destinée aux classes du même nom, leur procurant lectures de loisirs et quelque instruction. Les bibliothèques d'aujourd'hui s'adressent, en théorie, à tous, et les différences entre bibliothèque savante et bibliothèque populaire devraient s'être estompées².

Aujourd'hui placées dans une logique plus générale qui touche l'ensemble du monde du travail, les bibliothèques se doivent désormais de raisonner en termes d'objectifs à atteindre, et de moyens pour les réaliser, en n'oubliant pas d'évaluer les résultats pour voir s'ils sont conformes ou non aux objectifs³. Les missions de la bibliothèque se sont elles aussi précisées, à travers des textes fondateurs comme la *Charte des bibliothèques* du Conseil

² C'est ce que nous dit Anne-Marie Bertrand : « Le modèle de bibliothèque publique actuellement en vigueur est [...] fondé sur le principe de dé-ségrégation, des documents comme du public. C'est que ce modèle s'est construit contre les bibliothèques duales du milieu du siècle, où régnait encore l'opposition bibliothèque savante/bibliothèque populaire, collections savantes/romans de quatre sous, salle de lecture noble à l'étage/salle de prêt cachée sous l'escalier », in BERTRAND, Anne-Marie, *Bibliothécaires face au public*, Bibliothèque publique d'information/Centre Georges Pompidou, coll. « Études et recherche », 1995, p.9.

³ Cf. les ouvrages professionnels parus ces dix dernières années ; à titre d'exemple : GIAPPICONI, Thierry, *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires*, Éditions du Cercle de la librairie, coll. « Bibliothèques », 2001 ; *Évaluer pour évoluer. L'évaluation en bibliothèque*, Bibliothèque publique d'information, 2000 ; CALENGE, Bertrand, *Conduire une politique documentaire*, Éditions du Cercle de la librairie, coll. « Bibliothèques », 1999 ; GIAPPICONI, Thierry, CARBONE, Pierre, *Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques de service public*, Éditions du Cercle de la librairie, coll. « Bibliothèques », 1997.

supérieur des bibliothèques de 1991, le *Manifeste* de l'UNESCO de 1994, ou le texte « Les services de la bibliothèque publique » de l'IFLA en 2001 ; néanmoins, ces missions restent très larges, et pour nombre de bibliothèques se pose la question d'un choix à effectuer parmi celles-là.

Les bibliothèques s'insèrent dans un contexte sociétal plus large : la société est en mouvement constant. Qu'est-ce qui, en vingt ans, a changé pour les bibliothèques ? pour ses usagers ? pour ses professionnels ?

Tout d'abord, le nombre de bibliothèques a considérablement augmenté depuis les années 1980. Anne-Marie Bertrand note que 442 000 mètres carrés ont été construits entre 1990 et 1995⁴.

Mais ce développement garde des limites : « Plus de 60 villes de plus de 10 000 habitants n'ont toujours pas de BM, le public reste essentiellement composé de classes moyennes, les budgets d'achat de documents sont en baisse dans presque la moitié des établissements (budget 1996), les horaires d'ouverture restent insuffisants. De gros efforts sont donc encore à entreprendre ». Ce constat, Anne-Marie Bertrand l'a brossé sur la base de chiffres datant aujourd'hui de dix ans. Quelle est la situation aujourd'hui ?

Le nombre d'inscrits a, lui aussi, explosé : « En 1969, 900 000 personnes étaient inscrites dans une BM, en 1996, elles étaient presque 6 millions et demi »⁵. Les résultats de l'enquête menée par le CREDOC⁶ pour le ministère de la Culture et de la Communication affirment que « la fréquentation des bibliothèques publiques a doublé depuis 1989 »⁷, « en quinze ans, la part de la population de 15 ans et plus qui fréquente les bibliothèques publiques a doublé, passant de 10,5 millions en 1989 à 21,4 millions en 1997 »⁸. Il faut évidemment différencier ici « l'inscription », fait de s'inscrire auprès de la bibliothèque, afin d'emprunter des ouvrages à rapporter chez soi, et « la fréquentation », c'est-à-dire le fait d'être présent dans le lieu, de consulter les documents, sans pour autant s'inscrire. Ce dernier phénomène semble se répandre de manière significative, les médiathèques devenant,

⁴ BERTRAND, Anne-Marie, *Les Bibliothèques*, op.cit, p.53.

⁵ *Ibid.*, p.51.

⁶ Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

⁷ MARESCA, Bruno, « La fréquentation des bibliothèques publiques a doublé depuis 1989 », in CREDOC, *Consommation et modes de vie*, n°193, mai 2006.

⁸ *Ibid.*

« de plus en plus, des lieux de lecture sur place pour les livres (50% des usagers en lisent sur place) et la presse (36%), mais aussi des lieux d'étude pour les lycéens et des étudiants (76% parmi les usagers de 15 à 25 ans) »⁹. Il serait intéressant de creuser cette question, et d'analyser plus précisément cette évolution.

Par ailleurs, durant le XX^e siècle, la professionnalisation des bibliothécaires s'accroît ; les statuts se formalisent pour les différentes catégories de personnel (fonction publique d'État, fonction publique territoriale). Une démarche autoréflexive de la profession émerge. Très vite, les bibliothécaires, de plus en plus nombreux, s'interrogent sur leurs rôles, leurs missions, leur façon d'organiser le travail. Les évolutions techniques les amènent à s'adapter à de nouvelles réalités : l'informatique remplace la fiche papier, et la notice Unimarc, le pavé ISBD. Aujourd'hui, parmi les inquiétudes qui traversent la profession, il y a celle de la disparition potentielle des bibliothèques, vaincues par le livre dématérialisé disponible de chez soi.

Toutes ces questions et ces constats m'amènent à m'interroger sur ce que veut dire « être bibliothécaire » aujourd'hui. L'image populaire du bibliothécaire n'est pas très flatteuse : le commun des mortels imagine souvent une vieille fille un peu aigrie, revêche, harnachée d'un chignon et chaussant binocles. Mes récentes incursions en milieu bibliothécaire m'ont fait croiser des bibliothécaires plus « atypiques », « percés » et tatoués, baba-cool, bobos, téléchargeant des musiques et films plus ou moins légalement sur le Net, maniant souris et logiciels libres, débattant de leurs préoccupations dans la blogosphère.

Une nouvelle génération de bibliothécaires ferait-elle son apparition ? Y aurait-il alors réel changement (d'état d'esprit, d'origine sociale, de préoccupations, de pratiques culturelles) par rapport aux générations précédentes ? Ou, parce que la société nous permet davantage de fantaisie et d'excentricité, ces bibliothécaires qui semblent de prime abord un peu « décalés » ne sont peut-être que dans la droite lignée de leurs aînés.

Que signifie « être bibliothécaire », selon l'endroit où l'on exerce ? Conçoit-on son métier de la même façon selon qu'on exerce en plein cœur de Paris, en banlieue, à la ville, à la campagne ?

Que signifie « être bibliothécaire », selon le statut que l'on a ? En dehors des statuts définis dans le cadre des fonctions publiques, un bibliothécaire peut être contractuel,

⁹ *Ibid.*

embauché sous contrat aidé, ou bénévole. Conçoit-on son rôle de la même façon selon que l'on se trouve dans l'une ou l'autre de ces situations ? Ceux-là, du coup, sont-ils de « vrais » bibliothécaires ? Car l'étude *Bibliothécaires en prospective* souligne la volonté de la profession d'apparaître comme homogène, en rejetant du même coup « l'érudit des bibliothèques savantes et le bénévole des bibliothèques populaires (comme anciens modèles du bibliothécaire) »¹⁰. Or, les conclusions de la même étude soulèvent la question du bénévolat comme composante de plus en plus prégnante dans l'univers des bibliothèques publiques :

« Du côté des bibliothèques municipales situées dans des communes rurales ou semi-rurales, le nombre de bénévoles ne cessera de se développer. On verra peut-être même apparaître un statut hybride de « bénévoles rémunérés partiellement », car les élus seront certainement conduits, pour stabiliser les bibliothécaires bénévoles et assurer une continuité du service, à dédommager les bénévoles les plus investis. [...] Reste bien sûr posée la question du bénévolat dans les grands établissements des villes, à laquelle nous ne voyons pas comment les managers et les élus pourront échapper dans les prochaines années. »¹¹

Cette distinction entre bibliothécaire salarié et bibliothécaire bénévole devra être interrogée¹².

Des éléments de réponse à ces différentes questions permettraient d'esquisser les représentations que les bibliothécaires se font d'eux-mêmes, les fantasmes du bibliothécaire sur sa propre profession, et de prendre la mesure du décalage avec la réalité rencontrée quotidiennement par ces professionnels.

Ces questions soulèvent également celle de la légitimité du bibliothécaire : au moment où les missions des bibliothèques de lecture publique s'élargissent encore davantage, quel rôle doit-il jouer ? où est sa place ? à partir de quel moment empiète-t-il sur les missions et compétences d'autres services environnant la bibliothèque ?

A partir de ces réflexions préliminaires, nous allons explorer plusieurs domaines, qui pourront nous apporter des pistes de réflexion, voire des éléments de réponse, aux questions

¹⁰ DURAND, Jean-Pierre, PEYRIERE, Monique, SEBAG, Joyce, *Bibliothécaires en prospective*, Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques, 2006, p.15.

¹¹ *Ibid.*, p.188.

¹² D'autant plus que le profil des bénévoles a probablement évolué. On pense aux « dames patronnesses » d'autrefois, qui ont laissé la place à d'autres types de bénévoles : jeunes retraités, par exemple, ayant parfois exercé dans un milieu proche des bibliothèques (enseignants, travailleurs sociaux, ...), voire eux-mêmes anciens bibliothécaires !

ici posées. Nous allons tout d'abord approfondir la notion d'« imaginaire », et voir en quoi cette notion, présente dans notre quotidien, participe de la construction de l'identité de bibliothécaire. Un certain nombre de données quantitatives, puis une approche qualitative, permettront à la fois de résoudre certaines questions, mais aussi d'en soulever d'autres. Enfin, l'ensemble de ces données et premières pistes nous permettront d'approfondir la question de l'identité professionnelle des bibliothécaires.

Méthode

La méthode adoptée est plutôt inductive, c'est-à-dire qu'elle « remonte des faits à la loi, de cas de données le plus souvent singuliers ou spéciaux, à une proposition plus générale »¹³. Le but de ces recherches est de voir en quoi les comportements et idées des bibliothécaires sont spécifiques à cette profession, ou au contraire, s'apparentent à des groupes plus larges, voire tout simplement à des comportements et idées d'êtres humains organisés en société de travail.

Les champs d'investigation théorique ont consisté en des écrits professionnels ; en effet, beaucoup d'écrits sur l'identité des bibliothécaires sont disponibles (par exemple, concernant les origines sociales des bibliothécaires¹⁴, leur rapport au public¹⁵, les interrogations quant au fondement et légitimité du métier¹⁶) ; en réaliser une synthèse a constitué un point de départ.

Le sujet ne s'apparentant pas à une discipline spécifique, les références sont empruntées à plusieurs disciplines universitaires, comme la sociologie, l'histoire, la psychologie, la psychanalyse...

Mes différents stages et emplois dans divers types de bibliothèques m'ont permis d'explorer une petite partie de cet univers, et ont constitué autant de terrains à observer. Les observations que j'ai pu en tirer me permettent d'avancer dans le cadre de ce travail quelques hypothèses. Une étude plus approfondie et systématique pourra être réalisée dans le cadre d'un travail de doctorat.

¹³ *Le Petit Robert*, 1993.

¹⁴ SEIBEL, Bernadette, *Au nom du livre, Analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires*, La Documentation française, 1988.

¹⁵ BERTRAND, Anne-Marie, *Bibliothécaires face au public*, op.cit.

¹⁶ CALENGE, Bertrand (dir.), *Bibliothécaire, quel métier ?*, Éditions du Cercle de la Librairie, coll. « Bibliothèques », 2004.

Mes pérégrinations m'ont menée à la bibliothèque Edmond-Rostand (Paris, 17^e arrondissement) en 2003, à la bibliothèque Saint-Eloi (Paris, 12^e arrondissement) en 2004, à la bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) en 2005-2006 et à la bibliothèque de Viroflay (78) en 2006. Dans le cadre de mon travail de maîtrise, j'ai été amenée à étudier plus précisément les réseaux parisien et lyonnais de lecture publique. A cela, il faut ajouter les nombreuses journées d'études auxquelles j'ai pu assister (et participer parfois), ainsi que les visites de bibliothèques que j'ai pu effectuer, m'amenant à rencontrer nombre de bibliothécaires de différents horizons.

Nommée en mai 2006 à la Ville de Jeumont (59) sur un poste de bibliothécaire territorial en charge d'un projet de construction de médiathèque, j'ai été confrontée à un milieu, semi-rural, frontalier de la Belgique, bien différent de ceux connus jusqu'alors, ce qui m'a permis d'enrichir ma réflexion.

Je suis aujourd'hui sur le point d'investir de nouvelles responsabilités à la Bibliothèque multimédia de Saint-Germain-en-Laye en tant que directrice adjointe ; ce nouvel environnement me permettra sans doute de continuer à enrichir et affiner ma réflexion.

Observer et appartenir au milieu que l'on observe peut être à la fois un avantage et un inconvénient. Avantage, car il est possible, par exemple, d'observer la vie quotidienne d'un établissement, chose qui ne l'est pas toujours pour un chercheur. Inconvénient, car une propension naturelle de l'être humain à la préservation de son milieu de travail et de vie peut ôter son objectivité à l'observateur, et rester neutre face à une situation dans laquelle on se trouve, peu ou prou, impliqué, n'est pas chose aisée. Je tâcherai de lutter contre ce penchant.

1. La notion d' « imaginaire », approche théorique

L'imaginaire est composé d'images qui se forment dans le cerveau de l'être humain et qui l'aident à analyser son environnement, interpréter ce qui l'entoure. Le bibliothécaire, dans la pratique de son métier, n'échappe pas à ce processus, à la fois personnel et collectif. Essayons tout d'abord de mieux comprendre comment se construit l'imaginaire.

Pour commencer à esquisser une définition, nous pouvons parler, pour définir l'imaginaire, de « représentations mentales ». Une représentation est un « acte par lequel l'esprit se rend présents ses objets, extérieurs ou intérieurs, et le fait intellectuel qui résulte de l'opération »¹⁷. « Les représentations structurent notre paysage mental », déclare Jean-François Dortier, auteur de l'article « L'Univers des représentations ou l'imaginaire de la grenouille »¹⁸. Une représentation mentale peut être composée d'images, de sensations, de sentiments, d'idées, ...

Les représentations mentales sont devenues l'un des thèmes d'étude privilégiés des sciences humaines, psychologie, anthropologie, histoire, sémiologie, ..., sans que soit constitué un champ de recherche unifié. Néanmoins, des différentes études se dégagent des tendances convergentes : les représentations mentales sont 1) organisées, 2) stables, 3) utiles, 4) vivantes.

En effet, les représentations mentales sont structurées selon des lois qui leur sont propres. Différentes expériences ont été menées pour tenter d'en comprendre les mécanismes.

Les chercheurs en sciences cognitives ont, dans les années 1960, cherché à savoir comment le cerveau « encode » les représentations mentales. La première hypothèse a été

¹⁷ MORFAUX, Louis-Marie, *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Armand Colin, 1980, p.315.

¹⁸ DORTIER, Jean-François, « L'Univers des représentations ou l'imaginaire de la grenouille » *in Sciences Humaines*, n°128, juin 2002, p.24.

de considérer que notre lexique mental est basé sur le modèle d'un dictionnaire, où chaque représentation est définie par une liste de propriétés. Cette idée a rapidement rencontré des limites, et les chercheurs se sont orientés dans les années 1970 vers la théorie des « prototypes », c'est-à-dire que nous identifions les objets par rapport à des prototypes de référence, et non en établissant une liste plus ou moins longue de ses propriétés. Cette théorie a connu de nombreuses déclinaisons dans les années 1970 (théories des schémas, des scripts, des *frames*, des modèles mentaux par exemple). Le point commun à ces théories est qu'elles considèrent les représentations mentales à partir d'un *pattern* (patron, canevas, configuration). Une des thèses centrales de la psychologie sociale consiste à dire que les représentations mentales sont organisées en petits noyaux de sens. Une enquête de Serge Moscovici¹⁹, réalisée en 1961, sur la façon dont le grand public perçoit et comprend la psychanalyse, a permis de dégager quelques idées centrales. La première est que les représentations sociales sont bâties autour d'un noyau, composé de quelques principes directeurs (par exemple, la théorie de Freud, en se diffusant largement, se réduisait auprès du grand public en deux idées simples : 1) l'existence de l'inconscient, 2) le complexe d'Œdipe). Autour de ce noyau s'agrégent des éléments périphériques. La deuxième est que les représentations sociales sont ancrées au sein d'un groupe et du système de valeur de ce groupe. La troisième est, qu'une fois ancrée, la représentation sociale joue un rôle de filtre cognitif, c'est-à-dire que toute idée nouvelle est interprétée dans les cadres mentaux préexistants.

Si tant est que l'on puisse définir les bibliothécaires comme un groupe, y aurait-il des représentations sociales ancrées au sein de ce groupe, et de son système de valeurs ? Le groupe des bibliothécaires est-il, d'ailleurs, régi par un système de valeurs communes ? Si chaque bibliothécaire a en tête des représentations sociales lui indiquant ce qu'est, pour lui, un bibliothécaire, analyse-t-il toute idée nouvelle à partir de ce ou ces schémas ?

Par ailleurs, les représentations sont stables, du fait d'un triple ancrage : psychologique, social, institutionnel.

L'ancrage psychologique est lié à la formation de schémas de perception et de comportement acquis tôt dans l'enfance (Jean Piaget), ou encore à des « formes » (*Gestalt*)

¹⁹ MOSCOVICI, Serge, *La Psychanalyse, son image et son public*, Presses Universitaires de France, 1961.

impliquées dans notre système perceptif. L'ancrage social se fait par rapport à des normes de groupe, c'est-à-dire qu'une représentation s'installe et perdure dans un groupe. Ces représentations ont pour fonction, par exemple, de décrypter le monde. Les représentations sociales possèdent, d'après Claude Abric²⁰, quatre fonctions essentielles : une fonction cognitive, une fonction d'orientation de l'action, une fonction de justification des pratiques, et une fonction identitaire. Enfin, les représentations sont confortées par une assise institutionnelle, c'est-à-dire qu'elles se consolident et sont véhiculées par le biais d'institutions diverses (l'école, l'État, les médias, ...).

Ces éléments amènent à penser qu'un individu, dans sa vie, cristallise les nouvelles données autour de tout ce qu'il a appris par le passé. Les représentations aident aussi l'individu à se définir, à se doter d'une identité propre, et à justifier ses pratiques. Que se passe-t-il alors lorsque les contenus de l'apprentissage premier sont remis en cause ?

Les représentations mentales tendent également à s'organiser autour de petits schèmes cognitifs, qui servent à décrire la réalité, à évaluer les objets, à agir. En cela, elles sont utiles et fonctionnelles. Car notre rapport à tout objet est « finalisé », ou régi par un principe d'« intentionnalité »²¹, c'est-à-dire que les idées qui nous servent à penser le monde passent par des représentations qui sont orientées par nos désirs et nos projets. De ce fait, il n'existe pas de représentation des choses sans « intention » ou sans « projet ».

Enfin, bien que stables, les représentations sont changeantes, c'est-à-dire qu'elles varient au cours du temps, et peuvent basculer d'une conception à l'autre (l'histoire des idées et des représentations consiste par exemple à comprendre comment et pourquoi les représentations se transforment). Différents éléments peuvent expliquer la vitalité des représentations. Parmi ceux-ci, on trouve la théorie des « mèmes » du biologiste Stephen Dawkins, qui permet de rendre compte de la diffusion et de la transformation des idées humaines. D'autres théories relèvent de la sémiologie (science des signes), et renvoient l'évolution des représentations à des jeux de signification, différents selon le vécu des individus.

²⁰ ABRIC, Jean-Claude, *Pratiques sociales et représentations*, Presses Universitaires de France, 1994.

²¹ Cf. les penseurs de la phénoménologie, comme Franz Brentano, Edmund Husserl ou Maurice Merleau-Ponty.

La représentation d'un objet ou d'une idée (par l'intermédiaire d'un signe, d'un symbole, ou d'une icône), n'est jamais réductible à une signification unique, car tout est toujours porteur de sens potentiellement multiples.

Michaël Ballé, dans son article « La loi du moindre effort mental »²², explique la façon dont se créent dans notre cerveau des « modèles mentaux ».

Il fait appel pour cela aux travaux du neurologue Antonio Damasio²³, qui compare la conscience à un « film-dans-le-cerveau », constitué d'un flux d'images mentales (images au sens large : visualisations, impressions, sons, odeurs, sentiments, etc.) et du sentiment du « moi » qui s'en dégage. Certaines de ces images sont clairement des impressions, des reconstructions de la mémoire, ou des associations « libres » ; d'autres, au contraire, sont construites : il s'agit de modèles mentaux. Les modèles mentaux sont des représentations symboliques des situations auxquelles les individus sont confrontés. La plupart du temps, une personne ne « raisonne » pas, au sens d'établir un raisonnement logique, mais réagit sur la base d'une représentation simplifiée de la situation. A partir de points saillants de la situation, une image opérationnelle se forme, qui permet à la personne d'anticiper (à tort ou à raison) un déroulement probable de la situation et d'agir en conséquence. Ces modèles régissent donc nos comportements, et on peut imaginer qu'un bibliothécaire, dans la pratique de son métier, met également en action ses propres modèles mentaux.

Ces modèles mentaux constituent donc des points d'accroche auquel un individu se réfère avant d'agir, des « biais » systématiques dans le raisonnement humain, qui fausseraient le raisonnement logique²⁴.

« Ainsi, les informations les plus présentes à l'esprit (*availability bias*) ont un poids démesuré dans toute analyse rapide. Ces biais ont été interprétés comme le signe de l'existence « d'heuristiques » mentales, sortes de courts-circuits de l'esprit qui permettent d'atteindre une conclusion rapidement et facilement sans avoir à s'encombrer d'un raisonnement complexe. »²⁵

²² BALLÉ, Michaël, « La loi du moindre effort mental », in *Sciences humaines*, n° 128, juin 2002, p. 36-39.

²³ Cf. DAMASIO, Antonio, *The Feeling of What Happens*, Vintage, 1999.

²⁴ Cf. les travaux des psychologues expérimentaux Amos Tversky et Daniel Kahneman.

²⁵ BALLÉ, Michaël, « La loi du moindre effort mental », *op.cit.*

Michaël ballé s'intéresse également au psychologue social Robert Cialdini, qui s'est penché plus particulièrement sur les comportements sociaux plutôt que sur des raisonnements.

« Ce chercheur a observé que dans une situation d'incertitude et d'urgence (une personne effondrée sur le trottoir à quelques pas de soi) la plupart des personnes réagissent en imitant les autres passants : dès que l'un s'arrête, un groupe se forme autour de l'accidenté — mais inversement, si personne ne s'arrête, tous passent leur chemin. Ayant pris conscience de la dimension sociale de tels comportements, R. Cialdini a étudié les spécialistes de l'influence (vendeurs, escrocs, sectes, etc.) pour découvrir les biais implicites du comportement humain en situation sociale²⁶. Selon R. Cialdini, ces biais sont si puissants qu'il considère ces heuristiques comme des réflexes qui relèvent d'un mécanisme de « preuve sociale ». Si l'on prend l'exemple de l'achat d'un véhicule, l'ensemble des données à prendre en compte (consommation, caractéristiques du moteur, puissance, confort, utilisation plus ou moins fréquente, etc.) est trop important pour que le choix soit entièrement raisonné, pensé sous toutes ses dimensions. Seul un expert pourrait avoir cette compétence. L'acheteur aura ainsi tendance à se fier au type de modèle choisi par quelqu'un de son entourage qui en a la même utilisation. La preuve sociale se base donc sur l'imitation, la réciprocité, la conformité à l'autorité. »²⁷

Il serait difficile de croire que les bibliothécaires échappent à ces comportements humains. On peut donc imaginer qu'ils soient eux aussi régis par un ensemble de réflexes, qui impliquent le mimétisme et la conformité à l'autorité dans leur pratique professionnelle.

Michaël Ballé a ensuite mis ces modèles mentaux à l'épreuve de l'entreprise, en montrant que certains processus d'organisation du travail sont également régis par ces réflexes. Par exemple,

« les solutions retenues sont souvent celles qui sont plus simples et font fréquemment l'unanimité, ou celles qui sont proposées par une personne représentant l'autorité et sont régies par les mécanismes relevant des preuves sociales. Par conséquent, un groupe de personnes peut adopter collectivement une solution à un problème que chacun considère peu désirable en privé, mais qui fait l'objet d'un consensus informel, ou prônée par une figure d'autorité. Par exemple, les consultants d'un même cabinet restent travailler jusqu'à des heures indues, même s'ils ne réalisent plus aucun travail utile (certains jouent à des jeux informatiques) car ils ne veulent pas être vus partant avant leur manager, et certainement pas être remarqués comme le premier à rentrer le soir ! Conscient de l'absurdité de ces comportements, chacun les décrie en privé, mais s'y conforme néanmoins. Outre l'investissement cognitif requis, le développement de modèles mentaux plus élaborés suppose une grande indépendance. Ceci expliquerait peut-

²⁶ R.B. Cialdini, *Influence*, Harper Collins, 1993, cité par BALLÉ, Michaël, *op. cit.*

²⁷ BALLÉ, Michaël, *op.cit.*

être pourquoi les vrais innovateurs sont rares et restent dans une large mesure incompris. »²⁸

« La plupart des situations professionnelles dans une société de grande consommation nécessitent des raisonnements de types probabilistes et statistiques. Il est clair que le passage au raisonnement plus sophistiqué, c'est-à-dire à un modèle mental plus élaboré, a peu de chances de se faire *ex nihilo*. De tels raisonnements requièrent non seulement des notions préalables de probabilité mais également une pratique du raisonnement statistique qui permet de s'y référer – il s'agit bien d'un modèle mental avec un signal d'appel (choisir entre deux possibilités) et une proposition (choisir la plus fréquente). Sans être préparés par un enseignement préalable, le recours à de tels modèles mentaux paraît peu probable (et est d'ailleurs, en pratique, peu fréquent). De fait, d'autres recherches dans les entreprises montrent que l'acquisition de pratiques professionnelles passe par la construction laborieuse d'un « échafaudage cognitif » permettant à l'individu de repérer ses signaux d'appel et d'y associer un comportement adapté²⁹, à l'aide de stratégies d'action. En bref, l'acquisition des pratiques professionnelles se fait par le développement de modèles mentaux spécifiques. Ces modèles ne sont plus instinctifs mais le reflet d'un savoir-faire qui est transmis par un processus d'apprentissage social. »³⁰

L'imaginaire des bibliothécaires, au même titre que l'ensemble des humains, est donc tapissé de représentations mentales qui proposent des modèles auxquels se référer, forgent leur identité professionnelle, et influencent leurs actions au quotidien.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ A. Clarck, « Leadership and Influence », in John H. Clipinger III (dir.), *The biology of Business*, Josey-Bass, 1999, cite par BALLÉ, Michaël, *op. cit.*

³⁰ BALLÉ, Michaël, *op. cit.*

2. Les bibliothécaires aujourd'hui : données quantitatives

Commençons par nous pencher sur les données chiffrées disponibles, concernant les bibliothécaires. Bernadette Seibel, dans *Au nom du livre*³¹, s'était déjà livrée à l'exercice de la présentation panoramique de la situation qui lui était contemporaine. Qu'en est-il aujourd'hui ? Qu'y a-t-il de changé ?

Avant d'avancer des chiffres, il faut préciser que la situation administrative des bibliothécaires a beaucoup évolué depuis une quinzaine d'années, et que la comparaison ne peut être faite terme à terme. En effet, les emplois des bibliothèques dans les fonctions publiques d'État et territoriale ont été profondément bouleversés lors de la réforme statutaire de 1991 et 1992. Chaque fonctionnaire appartient à un corps (pour l'État) ou à un cadre d'emploi (pour la fonction publique territoriale). Les corps et cadres d'emplois sont classés dans la catégorie A (recrutement à bac +3) lorsqu'ils correspondent à des emplois de cadre supérieur, B (recrutement à bac ou bac +2) lorsqu'ils correspondent à des emplois de cadre moyen ou de technicien, C (recrutement au-dessous du bac) pour des emplois de type employé ou agent.

Dans son étude de 1984 publiée en 1988, Bernadette Seibel s'intéresse aux bibliothécaires municipaux, répartis en plusieurs catégories : bibliothécaire de 1^{ère} catégorie, bibliothécaire de 2^e catégorie, bibliothécaire adjoint, conservateur (Paris), bibliothécaire adjoint (Paris), ainsi qu'aux personnels de l'État, répartis en conservateurs, bibliothécaires adjoints et contractuels.

³¹ SEIBEL, Bernadette, *Au nom du livre, Analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires*, op.cit.

	Bibliothécaire de 1ère catégorie	Bibliothécaire de 2e catégorie	Bibliothécaire adjoint	Conservateur (Paris)	Bibliothécaire adjoint (Paris)
1971	24	136	383	51	61
1977	61	278	990	78	121
1983	114	724	2181	97	179

"Évolution des effectifs des personnels municipaux"³²

Source : 1971-1977 : *Les bibliothèques en France: rapport au Premier ministre établi en juillet 1981* par un groupe interministériel présidé par P. Vandevorde, Directeur du livre, Paris, Dalloz, 1982 ; 1983 : effectifs fournis par les bibliothèques municipales.

	Conservateur	Bibliothécaire adjoint	Contractuel	
1946	321			
1950	367	71		
1959	410	209		
1966	501	290		
1970	883	927	145	83
1977	1193	1572	135	85
1983	1250	1687	244	

"Évolution des effectifs des personnels de l'État selon le grade et le statut",³³

Sources : de 1946 à 1966 : cf. BOISARD, G., "Les femmes ont-elles le pouvoir dans les bibliothèques", *Bulletin Unesco bibl.*, vol. XXIX, n°6, novembre-décembre 1975 ; 1950 : *Bulletin du SNB*, n°7, 1961 ; 1971 : *Bulletin du SNB*, n°7, 1961 ; 1977 : tableaux d'ancienneté des personnel scientifiques et techniques, ministère de l'Éducation ; 1983 : fichier des personnels, DBMIST, ministère de l'Éducation.

Bernadette Seibel notait un accroissement significatif du nombre de bibliothécaires, et cette tendance s'est encore amplifiée. A titre d'exemple, on peut observer l'évolution du nombre de conservateurs d'État.

³² Tableau 1 des annexes de SEIBEL, Bernadette, *Au nom du livre, Analyse sociale d'une profession: les bibliothécaires*, op.cit., p.175.

³³ Tableau 2 des annexes de SEIBEL, Bernadette, *Au nom du livre, Analyse sociale d'une profession: les bibliothécaires*, op.cit., p.175.

Année	Nombre
1946 ³⁴	321
1950	367
1959	410
1966	501
1970	883
1977	1193
1983	1250
2001 ³⁵	1543
2005 ³⁶	1731

La comparaison est, concernant les conservateurs d'État, la plus facile, car il s'agit du corps et du grade les plus anciens, et qui ont le moins changé.

Pour les autres corps, et les cadres d'emploi actuels dans la fonction publique territoriale, la comparaison est moins aisée.

Néanmoins, on peut confronter les résultats de l'*Enquête démographique* réalisée par le CNFPT, parus en 2001, avec les chiffres annuels du Ministère de la Culture, les plus récents étant de 2005.

³⁴ Sources : de 1946 à 1983, elles sont empruntées à SEIBEL, Bernadette, *Au nom du livre, op.cit.* ; de 1946 à 1966 : cf. BOISARD, G., « Les femmes ont-elles le pouvoir dans les bibliothèques », *Bulletin Unesco bibl.*, vol. XXIX, n°6, novembre-décembre 1975 ; 1950 : *Bulletin du SNB* (syndicat national des bibliothèques), n°7, 1961 ; 1971 : *Bulletin du SNB*, n°7, 1961 ; 1977 : tableaux d'ancienneté des personnel scientifiques et techniques, ministère de l'Éducation ; 1983 : fichier des personnels, DBMIST, ministère de l'Éducation.

³⁵ Ministère de la Culture, ministère de l'Éducation nationale, CNFPT, *Enquête démographique sur les personnels des bibliothèques*, Ministère de la Culture, ministère de l'Éducation nationale, CNFPT, 2001. Enquête analysée par Dominique Lahary, in LAHARY, Dominique, « Deux fonctions publiques, deux pyramides différentes », in *Bulletin d'information de l'ABF*, n°193, 2001 (<http://www.lahary.fr/pro/2001/ABF193-2pyramides.htm>, consulté le 02/09/2007).

³⁶ CARDONA, Janine, LACROIX, Chantal, *Statistiques de la culture, chiffres dés, édition 2005*, Ministère de la Culture et de la Communication, Délégation au développement et aux affaires internationales, Département des études, de la prospective et des statistiques, La Documentation française, 2005.

	Fonction publique d'État			Fonction publique territoriale		
	Corps	Effectifs 2001 ³⁷	Effectifs 2005 ³⁸	Cadre d'emploi	Effectifs 2001	Effectifs 2005
A+	Conservateurs et conservateurs généraux	1543	1523 +208	Conservateurs	570	820
A-	Bibliothécaires	528	637	Bibliothécaires	1385	1892
B+	Bibliothécaires adjoints spécialisés	652	1271	Assistants qualifiés de conservation	3670	4276
B-	Assistants de bibliothèque	667	410	Assistants de conservation	2366	4019
C+	Magasiniers en chef	618	1062	Agents qualifiés du patrimoine	3792	5182
C-	Magasiniers spécialisés	1650	1533	Agents du patrimoine	6608	11765
Total		5658			18391	

Le nombre de bibliothécaires a considérablement augmenté depuis l'étude de Bernadette Seibel en 1984. Leur profil présente-t-il encore des similitudes avec le bibliothécaire de 1984 ? Sans reproduire fidèlement les investigations de Bernadette Seibel (il faudra le faire plus précisément dans le cadre d'un travail de doctorat), nous pouvons établir quelques points de comparaison, qui nous permettront d'ouvrir quelques pistes.

2.1. Les chiffres disponibles

Une étude aussi complète que celle qui a été menée par B. Seibel n'a pas été renouvelée. Il est donc difficile de procéder à des comparaisons terme à terme ; cependant, nous pouvons esquisser des tendances à partir des chiffres disponibles aujourd'hui.

Parmi les chiffres et les statistiques facilement accessibles, on trouve les données présentes sur le site internet de l'ENSSIB pour les concours de conservateur et de bibliothécaire d'État. Les statistiques concernant les concours de BAS, assistant des bibliothèques et magasiniers en chef sont accessibles sur le site du ministère de l'Éducation nationale.

³⁷ Source : Ministère de la Culture, ministère de l'Éducation nationale, CNFPT, *Enquête démographique sur les personnels des bibliothèques*, Ministère de la Culture, ministère de l'Éducation nationale, CNFPT, 2001.

³⁸ Source : CARDONA, Janine, LACROIX, Chantal, *Statistiques de la culture*, op.cit.

Rares sont les statistiques concernant la fonction publique territoriale. Seule, une *Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état au 31 décembre 1999 des collectivités territoriales*, émise par le CNFPT et la DGCL, permet de connaître les effectifs des non titulaires de la filière culturelle. Car il existe également toute une frange de bibliothécaires « invisibles » dans les statistiques : fort nombreux sont les bénévoles, les emplois précaires, les fonctionnaires territoriaux ne relevant pas de la filière culturelle, mais travaillant en bibliothèque.

2.2. Démographie bibliothécaire

Les années à venir vont voir partir à la retraite la génération des « baby boomers ». Telles sont les conclusions de *l'Étude démographique sur les personnels des bibliothèques* du Ministère de la Culture. Cette enquête, réalisée en 2001, propose une projection des départs à la retraite jusqu'en 2010. Pour les auteurs, « de 2001 à 2010, ce sont 200 agents en moyenne qui partiront chaque année »³⁹, et « un tiers des personnels titulaires des bibliothèques actuellement en poste devraient quitter leur emploi entre 2001 et 2010 »⁴⁰ dans la fonction publique d'État. Pour ce qui concerne la fonction publique territoriale, « environ 25% des personnes actuellement en poste partiront à la retraite d'ici 2010. Le renouvellement sera particulièrement important dans les cadres d'emploi de catégorie A, et notamment pour les conservateurs : près de 50% des départs sur la période (pour les bibliothécaires, 31% de départs sur la période) »⁴¹.

Quelle sera la nouvelle génération de bibliothécaires ? Les places aux concours seront-elles en adéquation avec le nombre de départs en retraite ? Si des recrutements massifs ont lieu, verra-t-on arriver d'autres profils de bibliothécaires ?

La répartition des effectifs entre les corps et les cadre d'emploi et son évolution devraient être observées tant pour ces dernières années que pour celles à venir.

³⁹ Ministère de la Culture, ministère de l'Éducation nationale, CNFPT, Enquête démographique sur les personnels des bibliothèques, op.cit., (<http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/enquete/demographie.pdf>, site consulté le 03/08/2006).

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*

Comme le note Jean-Pierre Durand, « c'est tout l'encadrement supérieur des bibliothèques publiques et en particulier leurs directeurs qui quittent aujourd'hui la vie active »⁴². Quelle sera la nouvelle « classe dirigeante » des bibliothèques ?

On peut également remarquer à quel point cette profession est féminisée, en observant les pyramides des âges présentées dans cette étude, quel que soit le statut⁴³.

Quelle incidence cette féminisation — jusqu'à maintenant généralement associée à la dévalorisation — peut-elle avoir sur la façon de concevoir son métier ?

Cette situation semble inchangée, car, lorsque l'on compare les proportions hommes/femmes parmi les plus jeunes, la proportion de femmes est toujours plus élevée que celle des hommes, quel que soit le niveau hiérarchique. En effet, l'enquête démographique montre la forte féminisation dans les deux fonctions publiques, à hauteur de 86% en catégorie A, et 84% en catégorie B.

2.3. Un niveau scolaire et universitaire globalement à la hausse

La société française connaît une hausse globale du niveau scolaire, du fait de l'accès au baccalauréat de 70 à 80% d'une classe d'âge chaque année.

Les étudiants sont plus nombreux chaque année : de 309 700 étudiants en 1960/1961, ils étaient 2 275 000 en 2005/2006⁴⁴. Une étude de l'édition 2006 de *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, publication du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, interroge le destin post-baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1989. 63% de cette génération sont devenus bacheliers et 54% ont accédé à l'enseignement supérieur.

Quinze ans après leur entrée au collège, plus de quatre élèves sur dix ont obtenu un diplôme (ou une certification) sanctionnant au moins deux années d'études supérieures. Les plus nombreux, soit 27 % de la génération, ont acquis un diplôme de niveau bac + 3 et plus (licence, maîtrise, diplôme de troisième cycle universitaire ou diplôme d'une école dont la formation comporte au moins trois années d'études après le baccalauréat). Les autres (16 %) ont obtenu un diplôme de niveau bac + 2 et n'ont pas continué leur formation au-delà, ou n'ont pas acquis de diplôme de niveau plus élevé ; le plus souvent, ils sont lauréats d'un BTS.

⁴² DURAND, Jean-Pierre, « L'Effet générationnel », in *Bulletin des bibliothèques de France*, t.50, n°3, 2005, p.22.

⁴³ Cf. Annexe 1.

⁴⁴ *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2006, p.171.

Enfin, près de 11 % des jeunes du panel ont entamé des études supérieures et les ont abandonnées au bout d'une ou deux années, voire plus, sans avoir eu de diplôme⁴⁵.

Cette évolution constante, proposant chaque année sur le marché du travail des jeunes de plus en plus diplômés, a probablement un impact sur la plupart des professions. Qu'en est-il chez les bibliothécaires ? Les professionnels des bibliothèques sont-ils eux aussi de plus en plus diplômés ? et dans quelles proportions ?

Ces changements dans les profils des professionnels ont-ils une incidence sur l'idée que se fait le bibliothécaire de son métier aujourd'hui ?

⁴⁵ *Ibid.*, p.210.

3. Les bibliothécaires aujourd'hui : données qualitatives

Différents paramètres peuvent être pris en compte afin d'analyser qualitativement le groupe des bibliothécaires :

- la formation scolaire et universitaire : si on confronte différentes générations de bibliothécaires, quels systèmes éducatifs successifs ont-ils connu ? cela a-t-il une influence sur leur perception du monde ?

- la formation professionnelle initiale et continue : quel est le message inconscient (et conscient) véhiculé par les différents types de formation à différentes époques ?

- l'origine sociale des bibliothécaires (que l'on peut étudier à partir du travail de Bernadette Seibel, mais également à travers l'analyse des profils des lauréats aux concours)

- les habitudes de travail des bibliothécaires : sont-elles caractéristiques de la fonction publique ? y a-t-il d'ailleurs une caractérisation possible des habitudes de travail dans la fonction publique ?

Ces différents paramètres ne seront pas tous explorés dans le cadre du présent travail, mais constituent des pistes sérieuses de recherche dans le cadre d'un travail futur de doctorat.

Les bibliothécaires parlent plus volontiers de « métier » que de « profession » pour qualifier leur activité professionnelle. En effet, *Le Métier de bibliothécaire*, dont la première édition sous ce titre date de 1979, permet d'ancrer solidement cette idée, qui se manifeste encore dans le titre de l'ouvrage dirigé par Bertrand Calenge et paru en 2004 *Bibliothécaire, quel métier ?*, sans jamais interroger le terme de « profession ». Quelles différences peut-on établir entre ces deux termes⁴⁶ ?

⁴⁶ Autre remarque, qu'il faudrait approfondir : du substantif « professionnel » a été tiré l'adjectif éponyme, alors que « métier » n'a pas engendré ce type de dérivation. La confusion ne doit pas être faite entre « professionnel » substantif et « professionnel » adjectif, qui d'ailleurs donné le terme « professionnalisme ».

3.1. Profession : bibliothécaire ?

Pour commencer, voici une définition du terme « profession », empruntée à l'ouvrage de Dubar et Tripier, *Sociologie des professions*. Le terme de « profession » appartient à trois univers de signification, et trois champs sémantiques :

1. Dans le premier sens, défini comme « action de déclarer hautement ses opinions ou croyances », le terme issu du latin *professio* est attesté, dès 1155, dans l'expression « profession de foi » au sens religieux (c'est l'acte de prononcer ses vœux, chez les Bénédictins, par exemple). Par extension, il désigne aussi, bien plus tard, une attitude politique déclarée (« Anatole France était, par profession, anticlérical »). Il s'agit toujours de « déclarer publiquement sa foi religieuse ou ses opinions politico-idéologiques ». La profession est de l'ordre du langagier, du déclaratif (littéralement professer, c'est porter en avant la parole). Ce sens a quelque chose à voir avec celui du terme *calling* (vocation) ou du terme allemand *Beruf* (métier et vocation).

La profession (sens 1) est quelque chose qui s'énonce publiquement et qui est lié à des croyances politico-religieuses

2. Dans le second sens, défini comme « occupation par laquelle on gagne sa vie », la profession de quelqu'un est son activité rémunérée, quelle qu'elle soit. Qu'il s'agisse d'activité indépendante, salariée, servile ou libérale, la profession est, en ce sens, « ce qui apporte la subsistance grâce à un revenu économique ». Un ouvrier spécialisé (OS), une employée de bureau, un médecin ou une femme de ménage à temps partiel ont, dans ce sens, une profession tant qu'ils ont un emploi, un revenu issu de leur travail, c'est-à-dire tant qu'ils « gagnent leur vie ».

La profession (sens 2) est le travail que l'on fait dès lors qu'il permet d'en vivre grâce à un revenu. La « mère de famille » est dite « sans profession » parce que son travail est gratuit. Le chômeur est « sans profession » parce que chercher du travail n'est pas un emploi (mais il peut se définir par la profession de son dernier emploi...).

3. Dans le troisième sens, défini comme « ensemble des personnes exerçant un même métier », le sens du terme profession est proche de celui de corporation ou de groupe professionnel désignant l'ensemble de ceux qui ont le même « nom de métier » ou le même statut professionnel.

Les mineurs, les chauffeurs routiers, les enseignants, les cadres, les chirurgiens, les artistes, etc., constituent, en ce sens, des professions (sens 3) parce qu'ils constituent des groupes ou des catégories de gens faisant le même métier qui a un nom, une identité au sens nominal.

[...]On voit l'extrême extension des sens du terme français profession. En passant du nom commun à l'adjectif, on perçoit peut-être mieux encore où réside l'ambiguïté. Car le qualificatif de « professionnel » n'a pas le même sens selon qu'il s'oppose à « amateur » et « bénévole » et qu'il renvoie au fait de « gagner ou non sa vie » (sens 2 d'emploi) ou qu'il s'oppose à « débutant » ou « apprenti » et qu'il renvoie au fait d'être ou non complètement intégré au groupe, confirmé dans son métier, expérimenté dans son activité qualifiée, reconnu par ses pairs mais aussi se déclarant comme tel (sens 3 de groupe professionnel et sens 1 d'identité déclarée). Être un

« pro », dans le langage courant, c'est être expérimenté, reconnu, expert « dans son art ». Mais, on peut être un « pro » et « ne pas être professionnel » (sens 2) parce que son sport, par exemple, reste une discipline d'amateur (comme le rugby, jusqu'à très récemment, en France).

Inversement, on peut être qualifié de « débutant professionnel » si l'on gagne sa vie avec une activité, un emploi que l'on ne maîtrise pas bien et qui ne sert pas à s'identifier... Cette polysémie est évidemment favorable à toutes les manipulations symboliques (...). Le problème se complique encore si l'on se souvient que « métier » vient du latin *ministerium* qui veut dire « service » (« ministère ») et que l'on peut « se déclarer au service de » (sens 1) quelqu'un ou de quelque chose (une « cause ») en étant bénévole, militant, engagé, mobilisé, « motivé » comme on dit aujourd'hui, sans « gagner sa vie » (sens 2), et sans être reconnu comme tel (par un salaire), mais en se sentant appartenir au groupe de ceux qui font la même chose (sens 3).⁴⁷

Dans les études citées dans la première partie, on observe une tendance à mélanger les trois sens de « profession ».

Dans *Bibliothécaires en perspectives*, les auteurs notent que les « référentiels [dont il est question plus haut dans leurs propos] ont pour objectif de **répondre à l'absence de visibilité du contenu des activités du métier de bibliothécaire**⁴⁸ »⁴⁹. Ils citent, pour appuyer cette affirmation, Dominique Lahary, conservateur de la BDP du Val d'Oise : « on constate depuis longtemps que **le métier disparaît, au profit des postes ou emplois**⁵⁰ »⁵¹.

Il est possible de rattacher les propos cités aux définitions préalablement énoncées : les mots « métiers » et « contenu des activités » se rapprochent du sens 3, au sens de « groupe de gens faisant le même métier qui a un nom », et peuvent être tangents au sens 1, au sens de « quelque chose qui s'énonce publiquement », et qui témoigne d'un engagement. Les mots « postes » et « emplois » se rattachent plutôt au sens 2, au sens de « travail que l'on fait dès qu'il permet d'en vivre ». En extrapolant un peu, le sens 1, et, dans une certaine mesure, le sens 3, témoignent d'une dimension affective dans la relation entre l'individu et son activité, alors que le sens 2 décrit une réalité froide, objective.

Les différents sens témoignent de la relation qu'entretient l'individu avec son activité, laquelle peut être un simple gagne-pain, une position dans une organisation purement

⁴⁷ DUBAR, Claude, TRIPIER, Pierre, *Sociologie des professions*, Armand Colin, coll. « U », 1998, p.10-12.

⁴⁸ C'est moi qui souligne.

⁴⁹ DURAND, Jean-Pierre, PEYRIERE, Monique, SEBAG, Joyce, *Bibliothécaires en prospective*, op. cit., p. 32.

⁵⁰ C'est moi qui souligne.

⁵¹ LAHARY, Dominique, « Du profil de poste au métier », in *Bulletin d'information de l'ABF*, n°164, 1994, cité par DURAND, Jean-Pierre, PEYRIERE, Monique, SEBAG, Joyce, in *Bibliothécaire en prospective*, op.cit., p.32

administrative, ou bien un contenu, qui a du sens aux yeux de l'individu, quel que soit son statut, et qui peut aller jusqu'à l'engagement.

Poursuivons notre lecture :

Nous résumerons par un schéma [...], le parti pris terminologique que nous avons adopté et qui consiste à tenter de spécifier quatre sens différents du terme français « profession » correspondant à quatre contextes d'utilisation du terme, mais aussi à quatre points de vue différents sur l'activité de travail. On y retrouvera les trois sens précédents ainsi qu'un autre – plus récent – correspondant à la notion de fonction ou de « position professionnelle » (dans un organigramme). On découvrira, chemin faisant, à quel point chacun de ces sens est lié à des qualificatifs (qualification, compétence) ayant des significations différentes qui engagent souvent de véritables conceptions du monde (du travail mais aussi de l'organisation, du marché et de la société toute entière).

PROFESSION = DECLARATION	PROFESSION = FONCTION
Identité professionnelle (sens 1)	Position professionnelle (sens 4)
PROFESSION = METIER	PROFESSION = EMPLOI
Spécialisation professionnelle (sens 3)	Classification professionnelle (sens 2)

Le lecteur peut se livrer au petit jeu consistant à tenter de définir son activité professionnelle (s'il en a une...) de quatre points de vue successifs, soit comme profession déclarée (au recensement, par exemple « enseignant chercheur »), soit comme spécialité considérée comme un métier (par exemple, « sociologue »), soit comme un emploi (un grade s'il est fonctionnaire ou ce qui est inscrit sur sa feuille de paie, par exemple « maître de conférences ») et, enfin, par la fonction qu'il remplit dans son entreprise, son administration ou son collectif de travail (par exemple, « chef de projet » ou « responsable de filière »). On voit facilement que ces points de vue dépendent des systèmes de référence que l'on choisit, des modes de classification en vigueur au sein de ces systèmes (la population active, la fonction publique, l'organisation) mais aussi des valorisations affectives de chacun... Tous les points de vue ne sont pas nécessairement possibles sur toutes les activités de travail qu'on appelle, en français, professionnelles. On voit donc à quel point déclarer sa profession (en particulier) ou définir les professions (en général) engage un travail à la fois cognitif (des savoirs sur les appellations, les spécialités, les filières), affectif (des valeurs et des préférences) et conatif (des actions pour défendre ses intérêts, des références à des mouvements collectifs).⁵²

Tentons nous aussi l'expérience.

Déclaration : dans le cadre du recensement mené par l'INSEE, par exemple, nous aurions le choix entre les catégorie 3 : Cadres et professions intellectuelles supérieures ;

⁵² DUBAR, Claude, TRIPIER, Pierre, *Sociologie des professions*, op.cit., p.12-13.

catégorie 4 : professions intermédiaires ; catégorie 5 : employés ; catégorie 7 : retraités ;
catégorie 8 : autres personnes sans activité professionnelle ;

Métier : bibliothécaire, médiathécaire, discothécaire ;

Emploi : les différents grades et statuts des fonctions publiques d'État et territoriale,
les différents types de contrats de droit privé ou public, bénévole ;

Fonction : très variable selon les lieux de travail.

Dans les études menées, on observe une tendance à limiter les échantillons étudiés à la définition de « profession = métier », et à des emplois bien spécifiques (fonctions publiques d'État et territoriale), alors que le paysage est en réalité beaucoup plus diversifié.

Nous pouvons poursuivre notre analyse des propos des auteurs de *Bibliothécaires en prospective* et de Dominique Lahary, cités plus haut. Dans ces nouvelles acceptions, les mots « métier » et « contenu des activités » se rapprochent du sens 3 (profession = métier, spécialisation professionnelle), alors que le mot « emploi » se rapproche du sens 2 (profession = emploi, classification professionnelle), et les mots « poste » et « profil de poste », du sens 4 (profession = fonction, position professionnelle, fonction que l'individu remplit dans son entreprise, son administration ou son collectif de travail).

Il semblerait néanmoins que « métier » et « fonction », bien que Dominique Lahary souhaite les renvoyer dos à dos, ne soient pas incompatibles. En effet, de plus en plus, certaines bibliothèques semblent s'organiser par fonctions (on trouve par exemple, à Viroflay, trois types de responsabilités, inspirées du modèle d'organigramme thématique proposé par *Le Métier de bibliothécaire*⁵³ : « responsable de la politique documentaire », « responsable du circuit du document », « responsable de la valorisation »). Or, cette organisation, cette économie (au sens étymologique de « bien administrer une maison ») de la bibliothèque, n'est pas incompatible avec le « métier », au sens de « appartenance à un groupe professionnel partageant des valeurs communes ».

La notion de « métier » revêt également des acceptions diversifiées. Le terme de « métier » a pour origine les termes de *menestier* ou *mistier*, qui signifient « service », « office » au 10^e siècle. Le Robert distingue plusieurs acceptions : 1) Genre d'occupation manuelle ou

⁵³ ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS, *Le Métier de bibliothécaire*, Éditions du Cercle de la librairie, 2003, p.334.

mécanique qui exige un apprentissage et qui est utile à la société économique ; 2) Genre de travail déterminé, reconnu ou toléré par la société dont on peut tirer ses moyens d'existence ; 3) Occupation permanente qui possède certains caractères du métier ; 4) Habileté technique (manuelle ou intellectuelle) que confère l'expérience d'un métier.

Cette notion de « métier » est plus difficile à définir. En effet, Florence Osty souligne « la difficulté de situer le métier entre la figure de l'artisan, la profession et l'emploi. Tantôt utilisé pour faire valoir un savoir-faire, tantôt mobilisé pour désigner une fonction permanent et socialement valorisée, le métier est renvoyé à un genre d'occupation, mais aussi à un mode de production technique, et à une forme d'apprentissage »⁵⁴.

Le métier renvoie également à des valeurs affectives : on appartient à un corps de métier, les confréries de métier de la fin du Moyen Âge offraient solidarité et assistance à ses membres, on se revendique d'un métier — qui véhicule une tradition, un savoir-faire — plus que d'une profession. A quel imaginaire renvoie la notion de « métier » ? S'agit-il d'une activité qu'un acteur peut maîtriser de bout en bout, tels les artisans (boulangers, menuisiers, ...), contrairement au découpage des tâches introduit par le taylorisme ? Contrairement à ce découpage des tâches, parfois poussé jusqu'à l'absurde, la notion de métier n'est-elle pas synonyme de sens donné à l'activité ? Y a-t-il, dans la notion de métier, une valeur ajoutée que le terme de profession ne revêt pas ? par exemple, on pourrait dire de quelqu'un qu'« il a du métier » quand il sait faire face à une situation qui déborde son cadre habituel de travail, alors que, par « professionnel », on pourrait entendre « une personne qui a les capacités techniques d'assumer certaines tâches » ?

Cette distinction entre métier et profession ne semble pas exister dans le monde anglo-saxon ; le terme de « profession » est défini dans *Recherche et formation* n° 6 (1989), par M. Lemosse, qui en présente six critères de définition :

- (1) L'exercice d'une profession implique une activité intellectuelle qui engage la responsabilité individuelle de celui qui l'exerce ;
- (2) c'est une activité savante, et non de nature routinière, mécanique ou répétitive ;
- (3) elle est pourtant pratique, puisqu'elle se définit comme l'exercice d'un art plutôt que purement théorique et spéculative ;

⁵⁴ OSTY, Florence, *Le désir de métier : engagement, identité et reconnaissance au travail*, Presses universitaires de Rennes, 2003, p.17.

-
- (4) sa technique s'apprend au terme d'une longue formation ;
 - (5) le groupe qui exerce cette activité est régi par une forte organisation et une grande cohésion internes ;
 - (6) il s'agit d'une activité de nature altruiste au terme de laquelle un service précieux est rendu à la société.⁵⁵

On peut considérer que dans le cadre d'une profession, un acteur a une autonomie d'action, de décision, d'initiative dans l'exercice quotidien de son activité, comme un médecin, qui, à partir d'un diagnostic, décide d'une conduite à tenir. Dans le cadre d'un métier, on positionne l'acteur dans la répétition d'un geste transmis par d'autres, où son autonomie est limitée aux décisions d'autres professionnels. Peu à peu est apparue la notion de « semi-professionnel », où l'acteur peut être auteur d'un projet, d'un changement, mais en s'inscrivant dans des obligations (de législation, par exemple) qui ne le laisse pas complètement autonome. Le bibliothécaire, de plus en plus amené à modifier ses conditions de travail et à en imaginer d'autres, tout en agissant dans un cadre administratif assez rigide, peut être considéré comme relevant de cette catégorie.

3.2. *Formation d'hier, formations d'aujourd'hui*

Nombreux sont les bibliothécaires regrettant le CAFB (Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire). Ce diplôme, recréé en 1951⁵⁶, est délivré par le ministre de l'Éducation nationale. Daniel Renoult retrace le contenu de l'examen :

Ne peuvent s'inscrire à l'examen que les candidats ayant suivi un stage de six semaines dans une bibliothèque. L'admissibilité comprend des épreuves écrites de bibliothéconomie, de bibliographie (« dans son application au choix des livres »), d'histoire et de technique du livre, et de catalogage (7 ouvrages, dont 2 en langues étrangères et 1 en latin). Les quatre épreuves orales d'admission se répartissent entre l'administration et la comptabilité, la bibliothéconomie appliquée à des institutions spécifiques (bibliothèques municipales, bibliothèques centrales de prêt, bibliothèques scolaires, bibliothèques pour enfants), psychologie des lecteurs et relation du bibliothécaire avec le public, technique et histoire du livre.⁵⁷

⁵⁵ LEMOSSE, Michel, « Le " professionnalisme " des enseignants : le point de vue anglais », in *Recherche et formation*, 1989, n° 6, pp. 55-66.

⁵⁶ Les « certificats d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire » avaient déjà existé à partir de 1879.

⁵⁷ RENOULT, Daniel, « Les formations et les métiers », in *Histoire des bibliothèques françaises, Les bibliothèques au XXe siècle, 1914-1990*, ss. la dir. de Martine Poulain, Promodis-Editions du Cercle de la Librairie, 1992.

Par la suite, à la demande de l'ABF, viennent s'ajouter des épreuves spéciales facultatives, permettant d'obtenir une qualification particulière : bibliothécaire pour enfants, bibliothécaire pour malades, bibliothécaires d'entreprise ; en 1956 se crée une quatrième spécialisation : bibliothèques d'instituts et de laboratoire. L'examen connaît ensuite de profondes transformations en 1960, qui précisent sa finalité et le structurent (déroulement de la formation et de l'examen sur le temps d'une année universitaire, développement de centres de formation, allègement des épreuves d'admissibilité et d'admission).

Le nombre de candidats et de lauréats augmente considérablement : en 1956, 23 candidats sont reçus au CAFB, 29 en 1961, 197 en 1971. En 1975, on compte 1270 inscrits aux épreuves d'admissibilité.

Le diplôme, disparu en 1994, a laissé des traces dans l'esprit des bibliothécaires. En 2007, 13 ans après sa suppression, le site internet de l'ABF le mentionne toujours en ces termes, dans la catégorie « Formations » :

Le CAFB

Créé en 1951, le **Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CABF)** a joué un rôle considérable dans le développement des bibliothèques publiques et permis, pendant plus de 40 ans, le recrutement de personnel professionnel dans les établissements. Le diplôme n'existe plus. Mais, une disposition transitoire permet aux titulaires du CABF de se présenter à un concours sur titre d'assistant territorial du patrimoine et des bibliothèques, pour 30% des postes et pendant 3 sessions (la 1ère session a eu lieu en octobre 96, la dernière est prévue le 17 décembre 2000 (décret n° 98-68 du 2 février 98, JO du 6/02/98, art. 14).⁵⁸

On peut se demander ce qui nourrit la nostalgie d'un tel diplôme, qui n'était pas le seul (diplôme technique de bibliothécaire, qui devient diplôme supérieur de bibliothécaire ; création du corps de sous-bibliothécaire ; diplôme de l'Ecole des bibliothécaires de la rue d'Assas ; diplôme des IUT (institut universitaire de technologie). Anne-Marie Bertrand avance quelques pistes : « la fin du CABF [...] [c'est] la fin d'un diplôme fédérateur, identitaire, et la fin d'une mobilité professionnelle linéaire »⁵⁹.

Dans l'imaginaire bibliothécaire, il semblerait qu'avant la création du CABF, les bibliothécaires se soient battus pour obtenir, à l'instar d'autres professions, des diplômes et des qualifications, que la période du CABF corresponde à une époque d'unité, de cohérence

⁵⁸ http://www.abf.asso.fr/article.php3?id_article=99, site consulté le 23/06/2007.

⁵⁹ BERTRAND, Anne-Marie, « La transmission de l'implicite ou comment la culture professionnelle vient aux bibliothécaires », in *Bulletin des bibliothèques de France*, t.48, 2003, n°1, p.12.

de la profession, et que la nouvelle multiplication des diplômes et formations soit vécue comme une période de chaos.

Il est vrai que les formations d'aujourd'hui sont morcelées, éclatées. Leur possible dénominateur commun bibliothéconomique est moins visible, moins lisible.

Néanmoins, on repère un nouvel état d'esprit dans les formations d'aujourd'hui : l'introduction d'un mode de pensée et d'une manière de fonctionner différents, aussi bien dans le cadre d'études universitaires que dans celui de formations continues : réflexion en « mode projet » (objectifs/moyens/évaluation des résultats).

Peuvent alors aujourd'hui cohabiter dans un même établissement des bibliothécaires n'ayant pas été formés de la même façon, ayant des systèmes de références différents.

Quid du jeune professionnel confronté, aujourd'hui, à son premier emploi ? peut-il réellement travailler comme on le lui a enseigné ?

3.3. Question de génération

Dans un article récent⁶⁰, Dominique Lahary soulevait la question des générations. Qu'est-ce qui relie ou distingue des professionnels, à l'aube ou au crépuscule de leur carrière ? A partir d'une mini enquête adressée à des bibliothécaires de tous âges, Dominique Lahary repère cinq groupes générationnels (les anciens, nés avant 1945, les quinquagénaires, nés entre 1946 et 1955, les quadragénaires, nés entre 1956 et 1965, les trentenaires, nés entre 1966 et 1975, et les benjamins, nés après 1976) et, à partir des réponses apportées, explore différentes pistes, résumées ici, en précisant toutefois que ce phénomène de générations n'est pas propre à la profession de bibliothécaire.

L'analyse des réponses permet de voir comment les bibliothécaires d'une génération se représentent eux-mêmes, et comment ils se représentent les autres générations.

La notion de militantisme est très présente chez les anciens (les anciens la revendiquent, et les plus jeunes la leur reconnaissent). Anne-Marie Bertrand souligne la fin

⁶⁰ LAHARY, Dominique, « Le Fossé des générations, Cinq générations de bibliothécaires », in *Bulletin des bibliothèques de France*, n°3, t.50, 2005, p.30-45.

du militantisme⁶¹, qu'elle associe au mouvement de professionnalisation. Le militantisme de cette génération de bibliothécaires était-il uniquement dû aux revendications en matière de statuts et de formations ?

Paradoxalement, le lien avec le politique et l'élu local dans les villes, plus présent du fait du phénomène de décentralisation qui se poursuit encore aujourd'hui, préoccupe moins les jeunes générations. Or, ce lien est de plus en plus présent dans le quotidien des bibliothécaires — du moins dans celui des dirigeants d'équipements de collectivités territoriales.

Concernant les statuts et l'emploi, Dominique Lahary souligne une grande présence des anciens sur le devant de la scène, parfois depuis plus de trente ans, ainsi qu'une grande précarité des plus jeunes, en situation souvent instable dans l'attente de décrocher un concours. Avec les départs massifs à la retraite annoncés, cette situation va-t-elle évoluer, ou sera-t-il toujours aussi difficile d'accéder par le biais de concours à la fonction publique d'État ou territoriale, alors que les effectifs seront de plus en plus réduits ?

L'importance de la formation se vérifie chez toutes les générations, qu'elles aient obtenu le CAFB ou un DUT. Est-ce à dire que la formation initiale marque au fer rouge toute une vie professionnelle (modèles, schémas, ...) ? Dans la plupart des professions, on note l'importance de la formation initiale ; en effet, être passé par telle école ou telle université constitue pour chaque acteur un bagage à part entière jusqu'à la fin de sa carrière.

La façon de concevoir le monde, selon qu'on est jeune bibliothécaire ou plus ancien, est très différente ; là où les anciens déplorent la perte de vitesse de la culture légitime et déhiérarchisation des genres et des œuvres, les jeunes générations les intègrent comme une donnée inhérente au monde d'aujourd'hui. Cela est-il source de conflit entre les bibliothécaires ? Leur perception du monde influence-t-elle la façon de concevoir leur métier ?

Dominique Lahary se pose la question de valeurs qui transcenderaient toutes les générations, sans apporter de réponse. Il esquisse cependant quelques pistes, trois caractéristiques, selon lui, de l'attitude des bibliothécaires français, qu'il faudrait dépasser. Il dénonce ainsi une « posture autocentrée », c'est-à-dire l'habitude des bibliothécaires de vivre

⁶¹ BERTRAND, Anne-Marie, « Approche archéologique et généalogique du métier », in CALENGE, Bertrand (dir.), *Bibliothécaire, quel métier ?*, Éditions du Cercle de la Librairie, coll. « Bibliothèques », 2004, p.33.

entre soi, et la difficulté à prendre en compte le point de vues des tutelles et des usagers ; il dénonce également un « universalisme localiste », selon lequel l'idéal bibliothécaire de bibliothèque encyclopédique, assise sur des valeurs universelles, n'est applicable qu'à l'échelle de son propre établissement, sans prendre en compte le contexte de la bibliothèque et sans en vérifier la pertinence quant aux besoins de l'utilisateur ; il souligne enfin une « appropriation symbolique » : l'information transmise à l'utilisateur doit d'abord avoir été filtrée, validée, par le bibliothécaire.

Cette enquête permet également de s'interroger sur les perspectives de la profession, sur les formations à mettre en place pour les générations futures, et invite à écrire une histoire des bibliothécaires, « histoire simple et pratique des outils et techniques bibliothéconomiques et des services au public »⁶², dépourvue de légende et d'hagiographie, mais inscrite dans une véritable démarche scientifique.

Jean-Pierre Durand, professeur de sociologie, a également soulevé la problématique des générations dans le cadre d'un article paru dans le *Bulletin des bibliothèques de France*, basé sur une partie du travail contenu dans *Bibliothécaires en prospective*⁶³.

D'après ses analyses, la génération de directeurs de bibliothèques publiques sur le pas de la retraite se caractérise par une appartenance à la « militance ». Leurs trajectoires militantes (action syndicale, féminisme, politique) a fortement marqué leurs pratiques professionnelles (« on peut dire que la dimension politique l'a largement emporté dans leurs pratiques de directeurs, leur permettant de discuter bien souvent d'égal à égal avec les élus »). Il distingue alors ce « manager-militant » du « manager-technicien », jeune génération de directeur qui « apparaît, dans ses pratiques, plus technique et gestionnaire que militante ».

Le ton de cet article laisse à penser que la nouvelle génération ne pourra pas être à la hauteur de la précédente. Les termes employés sont peu équivoques : « la faiblesse de la culture sociale et politique de la plupart des jeunes directeurs n'est pas compensée par une formation aux réseaux politiques et aux subtilités de leur quotidien fait d'alliances et de conflits toujours fragiles » ; « il semble qu'une formation sociologique (...) pourrait, au moins

⁶² LAHARY, Dominique, « Le Fossé des générations, Cinq générations de bibliothécaires », *op.cit.*, p.44.

⁶³ DURAND, Jean-Pierre, PEYRIERE, Monique, SEBAG, Joyce, *Bibliothécaires en prospective*, *op.cit.*

partiellement, compenser ce que leurs aînés ont acquis sur le tas ». Le seul salut semble venir d'une jeune génération imprégnée de la précédente ; ceux-là, « s'ils n'ont pas été *embrigadés* par les *paradigmes* des sciences de l'information et de la communication d'une part et par *l'idéologie*⁶⁴ gestionnaire d'autre part, leur aptitude à découvrir de nouveaux continents pour la lecture publique promet un remplacement en douceur de la génération des quinquagénaires ».

3.4. *Hiatus savant/technicien*

Jean-Luc Gautier-Gentès écrit : « Inquiétant, lui aussi, le hiatus entre les préconisations de quelques maîtres à penser, selon lesquels les bibliothécaires sont, doivent être des intellectuels et un discours professionnel majoritaire, qui, tout en rendant un hommage sincère aux premiers, persiste à réduire le métier à la détention d'un corpus de techniques »⁶⁵.

Les bibliothécaires sont, doivent-ils être des intellectuels ou des techniciens ? on constate qu'aujourd'hui, les bibliothécaires, au sens générique, même les conservateurs, au sens hiérarchique, ne cherchent que rarement à approfondir leurs études dans une discipline particulière, alors qu'on aurait pu penser que l'érudition pouvait justifier l'existence même des bibliothécaires, dans le sens où les premiers bibliothécaires étaient, pour la plupart, des érudits.

Ceci est d'autant plus paradoxal que les bibliothécaires ont, pour la plupart, un cursus universitaire non négligeable, doublé souvent d'une solide formation professionnelle, et ont donc en main les clés pour entreprendre un cursus de recherche.

De plus, les bibliothécaires ont face à eux, du fait de la scolarisation de masse, des publics au niveau de diplômes de plus en plus élevé. Leurs questions peuvent concerner des domaines très particuliers, pour lesquelles les bibliothécaires doivent orienter leurs recherches. On peut alors s'étonner du fait que les bibliothécaires ne cherchent pas vraiment à développer leurs connaissances dans des domaines spécifiques.

⁶⁴ C'est moi qui souligne.

⁶⁵ GAUTIER-GENTES, Jean-Luc, « Délices et supplices I », in *Bulletin des bibliothèques de France*, t.50, n°2, 2005, p.66.

Enfin, bibliothèques et établissements d'enseignement ont tendance à se rapprocher. De plus en plus, les bibliothèques de lecture publique tiennent compte de leur environnement proche, dont font partie les établissements scolaires et universitaires.

L'étude *Bibliothécaires en prospective* fait quelques constats dérangeants, parmi lesquels on peut noter l'assertion suivante : « en raison de la pression du temps, qui s'exerce de façon inégale selon qu'ils ont ou non l'usager en face d'eux, les bibliothécaires — à l'exception, en général, des managers et de l'équipe de direction — sont trop absorbés par les tâches quotidiennes pour faire preuve de curiosité professionnelle à l'égard de la vie extérieure. Ceci nuit quelque peu à la capacité de rayonnement des bibliothèques. [...] Cette curiosité très relative conduit la majorité d'entre eux à ignorer les débats qui animent la presse professionnelle et *Biblio.fr*. Tout se passe comme si, seule, une élite de bibliothécaire animait la discussion, tout au plus quelques centaines de personnes sur plus de 20 000 salariés que représentent les bibliothèques [...]»⁶⁶.

Les bibliothécaires, dans leur grande majorité, font donc montre de peu de curiosité professionnelle. Ces lignes laissent à penser que la profession se partage en deux : les curieux de la vie professionnelle, investis dans un débat professionnel collectif, et les autres, les petites mains, trop absorbés par leurs tâches quotidiennes pour lever le nez du guidon, ou qui ne souhaitent pas le faire.

Ce que Durand observe dans le monde des bibliothèques n'est certes pas exceptionnel. On imagine facilement, dans toutes les professions, des membres investis et sensibles à la dimension collective, et d'autres, pour qui l'activité professionnelle n'est qu'un gagne-pain.

On peut également s'interroger sur la capacité des bibliothécaires à faire preuve de curiosité de manière générale, quel que soit le domaine, et comment cela se répercute sur l'exercice professionnel. Car, dans le cas des bibliothécaires, faire preuve de peu de curiosité peut s'avérer être un handicap dans l'exercice même de la profession.

⁶⁶ DURAND, Jean-Pierre, PEYRIERE, Monique, SEBAG, Joyce, *Bibliothécaires en prospective*, op. cit., p. 184.

Maurice B. Line, dans un chapitre consacré aux « connaissances »⁶⁷ nécessaires à l'exercice du métier de bibliothécaire, s'appuyant sur une citation de Samuel Johnson qu'il juge particulièrement pertinente pour les bibliothécaires (« la connaissance est de deux sortes : soit on connaît son sujet, soit on sait où trouver les informations dessus »), il énonce les deux premières connaissances : maîtriser un savoir et être capable de trouver des informations sur ce savoir. A celles-ci, il ajoute une troisième connaissance, nécessaire pour diriger une bibliothèque, « celle de la façon dont est structurée et exploitée l'information, [...] qui comprend un large éventail de techniques, de l'analyse statistique à la recherche de marchés »⁶⁸. Quant au quatrième type de connaissances, il concerne la psychologie des utilisateurs d'information, afin de renseigner au mieux les usagers. Anne Kupiec établit, quant à elle, une distinction entre « compétence » (savoir-faire) et « connaissances » (savoir), et pose la question de la spécialisation disciplinaire :

La spécialisation disciplinaire, qui peut s'étendre à des niveaux d'approfondissement différents, apparaît comme garante de la qualité des réponses aux questions posées, de la pertinence des recherches entreprises et de la sélection adéquate des documents. La questions de la spécialisation disciplinaire pourrait se formuler autrement. C'est finalement celle des contenus.

Dès lors, l'on peut se poser des questions complémentaires. Devrait-on accorder de l'importance à la spécialisation disciplinaire initiale ? De quelle manière ? Devrait-elle être prise en compte dans les modalités de recrutement en spécialisant, de manière disciplinaire, certaines épreuves ? Devrait-elle être prise en compte dans le déroulement de la formation initiale ? Comment ? Devrait-elle être prise en compte dans l'affectation ? Dans le déroulement de la carrière ? Quel serait l'apport d'une formation disciplinaire acquise tardivement ? La formation disciplinaire ne risquerait-elle pas de limiter les possibilités de mobilité ?⁶⁹

Une troisième voie semble néanmoins possible : celle de la curiosité intellectuelle. Cette idée est énoncée par Maurice B. Line

Pour faire un bon bibliothécaire, il faut à mon avis être parfaitement informé et documenté sur un domaine aussi large que possible : qui n'est *que* bibliothécaire à toutes les chances d'être un assez piètre professionnel. Nul n'est tenu d'être omniscient, mais s'agissant de la connaissance nous avons besoin de natures omnivores : un solide appétit, une capacité à tout digérer, un métabolisme qui transforme l'information en corps de connaissance robuste et toujours plus étoffé,

⁶⁷ LINE, Maurice B., « Les bibliothécaires et la connaissance : gardiens, fournisseurs, intermédiaires, guides, ressources ? », in CALENGE, Bertrand (sous la dir. de), *Bibliothécaire : quel métier ?*, Editions du Cercle de la librairie, coll. « Bibliothèques », p.41.

⁶⁸ *Ibid.*, p.44.

⁶⁹ KUPIEC, Anne, *Premier recensement des métiers des bibliothèques*, Université Paris X-Médiadix, 1995, p.185.

telles sont les qualités vitales du bon bibliothécaire [...]. La curiosité cultivée à l'excès est, elle aussi, un trait de caractère essentiel du bon bibliothécaire⁷⁰.

Mais comment définir cette « curiosité cultivée à l'excès » ? S'agit-il de curiosité pour un hobby personnel, un violon d'Ingres, une passion ? ou s'agit-il d'en faire un élément professionnel, une composante à part entière d'un cursus professionnel ?

Serait-il envisageable d'être bibliothécaire et de mener parallèlement des activités professionnelles ou de recherche dans d'autres secteurs ? et comment alors organiser le temps de travail, pour parvenir à un équilibre ? Les tutelles des bibliothécaires sont-elles prêtes à prendre en compte cette dimension ? On connaît les possibilités pour un conservateur d'Etat⁷¹ de mener des activités de recherche :

« Art. 22. Sans préjudice de l'application des dispositions du décret n° 85-607 du 14 juin 1985 relatif à la formation professionnelle des fonctionnaires de l'État, les membres du corps des conservateurs des bibliothèques peuvent, s'ils justifient de six ans de services effectifs dans ce corps, demander à suivre une ou plusieurs périodes de formation, d'une durée totale d'un an sur l'ensemble de leur carrière, auprès d'établissements d'enseignement ou de recherche ou auprès d'établissements culturels.

[...]Les demandes de formation relevant du présent article sont accordées par décision du ministre chargé de l'enseignement supérieur, au vu des projets présentés par les candidats.

Le bénéficiaire d'une formation relevant du présent article demeure en position d'activité. A l'issue de cette formation, l'intéressé rédige un rapport sur ses activités pendant cette période. Ce rapport est transmis au ministre chargé de l'enseignement supérieur.

L'effectif des conservateurs bénéficiant d'une formation relevant du présent article ne peut excéder 2 p. 100 de l'effectif budgétaire du corps. »

Les conservateurs d'État peuvent donc, dans la limite d'un an sur l'ensemble de leur carrière, demander à suivre une ou plusieurs périodes de formation auprès d'établissements d'enseignement ou de recherche ou auprès d'établissements culturels. Notons que les conservateurs territoriaux ne bénéficient pas des mêmes conditions. En effet, l'article 25 du Décret n°91-841 du 2 septembre 1991, portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèques, stipule que,

⁷⁰ LINE, Maurice B., « Les bibliothécaires et la connaissance : gardiens, fournisseurs, intermédiaires, guides, ressources ? », *op.cit.*, p.47

⁷¹ Cf. Décret n°92-26 du 9 janvier 1992, portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques, art. 22 et art. 30.

Sans préjudice de l'application des dispositions du décret n° 85-1076 du 9 octobre 1985 susvisé, les membres du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèque peuvent, s'ils justifient de six ans de services effectifs dans ce cadre d'emplois, demander à suivre une formation à l'École nationale supérieure des bibliothèques pendant une ou plusieurs périodes d'une durée totale d'un an sur l'ensemble de leur carrière.

Un conservateur d'État peut donc suivre une formation auprès de l'établissement de son choix, alors qu'un conservateur territorial n'a d'autre choix que l'ENSSIB. Qu'en est-il pour les autres grades et corps ?

3.5. La question de l'identité professionnelle

Peut-on faire un rapprochement entre les pratiques culturelles des bibliothécaires et leurs représentations et les pratiques professionnelles (et leurs représentations) ? quelles représentations culturelles ont dans la tête les bibliothécaires ? Quelle idée les bibliothécaires se font-ils de la culture ? de leur métier ? A-t-on les mêmes selon qu'on a 50 ou 30 ans aujourd'hui ? Peut-on parler, comme s'interroge Dominique Lahary, de « valeurs communes transcendant les générations »⁷² ?

De tels blocages dans le quotidien du travail sont-ils dus à des problèmes générationnels ? une nouvelle génération est-elle en train de se heurter à une plus ancienne ?

Peut-on expliquer cela par l'imaginaire des bibliothécaires ? quel arrière-fond tapisse la pensée et l'esprit d'un bibliothécaire ? à quel modèle s'identifie-t-il ? sur quel paysage s'est construite l'identité de cette profession ? sur quel paysage personnel s'est construit l'image de référence ? l'image que le bibliothécaire se fait de lui-même et de ses congénères ?

Quels sont les processus identificatoires ? qu'est-ce qui permet à un individu travaillant en bibliothèque de se penser, de se considérer comme bibliothécaire ? A quel modèle (professionnel ou personnel) se réfère un individu dans sa pratique professionnelle ? Ces modèles peuvent être des personnalités prégnantes du milieu des bibliothèques, ou un « type », un « idéal », construit par l'imagination du bibliothécaire.

⁷² LAHARY, Dominique, « Le fossé des générations », *op.cit.*, p.38.

On touche également au problème de l'identité professionnelle lorsque l'on s'interroge sur les systèmes de valeurs présent dans l'imaginaire collectif. Les bibliothécaires en ont-ils un qui leur serait propre ? On observe par exemple des phénomènes de légitimation/dé légitimation de certaines choses (comportements, objets culturels) selon les périodes. Quels modèles professionnels ont été valorisés selon les périodes ? On assiste aujourd'hui, par exemple, à la valorisation de certaines méthodes de travail, basées sur le management ou le marketing. Y a-t-il eu auparavant d'autres modèles ? quelle réception par les bibliothécaires ont-ils connu ?

Il semblerait, en effet, que les bibliothécaires, dans les représentations qu'ils se font de leur métier, établissent des grilles de valeur, émettent des jugements de valeur sur ce qu'ils peuvent/doivent ou non proposer au public dans leur établissement. On entend souvent, par exemple, qu'il faut proposer au public une « bonne » littérature, de « bons ouvrages ». Les critères qui déterminent la qualité d'un ouvrage sont, comme j'ai pu le montrer dans mon travail de maîtrise, plus souvent implicites qu'explicites, ou se basent sur un discours professionnel galvaudé, qui se vide petit à petit de son sens, ce qui fait que je m'interroge aujourd'hui sur tout ce qui est implicite dans l'exercice de la profession de bibliothécaire, tout ce qui constitue l'arrière-plan jamais interrogé, l'imaginaire et les représentations mentales. Je me demande pourquoi les bibliothécaires établissent de telles barrières qui feront que, peut-être, certains types d'ouvrages ne seront jamais présents en bibliothèque. L'exemple souvent cité est celui des romans sentimentaux, comme ceux publiés par les éditions Harlequin. Pourquoi ces ouvrages ne seraient-ils pas dignes d'intérêt, dignes de figurer dans les rayonnages d'une bibliothèque ? On condamne souvent les piètres qualités littéraires de ces ouvrages, sans penser qu'ils peuvent apporter d'autres choses. Le bibliothécaire doit-il juger des lectures des usagers ?

Certaines questions, soulevées par les messages de biblio.fr intitulés « je craque !!! ou le non-métier »⁷³, interrogent le rôle d'un bibliothécaire dans un établissement accueillant du public. Des tâches matérielles, très prosaïques, que l'on peut imaginer être réalisées par n'importe qui, sont-elles du ressort des bibliothécaires ? Certains bibliothécaires n'auraient-ils pas tendance à oublier qu'ils travaillent dans un établissement recevant du public, et que leur incombent, de fait, toutes les tâches inhérentes à cette particularité ? Ces messages

⁷³ Cf. Annexe 2.

renvoient aux propos d'Anne-Marie Bertrand dans *Bibliothécaires face au public*, au décalage entre un usager idéal et un usager réel.

On peut peut-être synthétiser les propos tenus dans les messages de cette manière : j'observe de nouveaux usages (ou des usages s'intensifiant) dans la médiathèque où je travaille, qui impliquent une action de ma part, mais que je considère comme ne relevant pas de mes fonctions.

3.6. Des changements liés à l'évolution de la société en général

Anne-Marie Bertrand note que le métier de bibliothécaire, « autrefois considéré comme un métier d'érudits, de savants ou de lettrés, (...) s'est dévalorisé avec l'inflation des diplômes que connaît la société française »⁷⁴.

Les bibliothécaires éprouvent alors un sentiment de déclassement social, le sentiment d'avoir régressé sur l'échelle sociale : « le bibliothécaire n'est plus un érudit, n'est plus un prescripteur et se craint ravalé au rang de caissier de supermarché »⁷⁵. Mais paradoxe, puisque « ce qui provoque cette dégradation est aussi ce qui a amélioré l'image des bibliothèques » : une plus forte fréquentation du public. « C'est que à l'instar d'autres professions, les bibliothécaires attachent du prix à la rareté et que le nombre est vécu comme une régression. Leur désenchantement est ainsi très largement partagé, puisqu'il n'est pas autre chose que la **perte d'une distinction sociale**⁷⁶ »⁷⁷.

On peut se demander quelle est l'image de référence du bibliothécaire par rapport auquel il se considère déclassé, et quels sont les bibliothécaires qui auraient pu incarner cette image de référence.

Anne-Marie Bertrand, citant Alain Bancaud, entame une comparaison avec le monde des magistrats, qui voient leur environnement de travail évoluer du fait de la massification des affaires estées en justice, considérées comme répétitives et dénuées de tout prestige. Face à cette inflation, l'exercice de la brillance professionnelle devient déplacé, voire inutile. Anne-Marie Bertrand conclue en affirmant que « ce sentiment de déclassement qu'ont les

⁷⁴ BERTRAND, Anne-Marie, *Bibliothécaires face au public*, op.cit., p.129.

⁷⁵ *Ibid.*, p.192.

⁷⁶ C'est moi qui souligne.

⁷⁷ BERTRAND, Anne-Marie, *Bibliothécaires face au public*, op.cit., p.193.

bibliothécaires est donc courant dans les professions qui, jusqu'à une date récente, **se vivaient sur le mode artisanal ou aristocratique plutôt que commercial ou industriel**⁷⁸ »⁷⁹. Un paradoxe réside dans le fait que cette fréquentation massive des bibliothèques était un objectif recherché par les professionnels, dans leur démarche de démocratisation de la culture, et que la plupart des personnels des bibliothèques d'aujourd'hui doivent leur emploi à cette fréquentation plus importante.

Il semblerait aussi que la profession de bibliothécaire évolue à l'image de la société, comprenant des professionnels de plus en plus qualifiés et diplômés, mais aussi de plus en plus d'employés précaires, parfois surdiplômés par rapport à leur emploi, qui viennent grossir les effectifs.

⁷⁸ C'est moi qui souligne.

⁷⁹ BERTRAND, Anne-Marie, *Bibliothécaires face au public, op.cit.*, p.194.

Conclusion

Nous avons exploré dans le cadre de ce travail, plusieurs pistes. La première abordait la notion d'« imaginaire » sous un angle théorique, sondant les écrits de chercheurs pour déceler les éléments qui peuvent s'appliquer au cas des bibliothécaires. La seconde explorait les données quantitatives, montrant l'évolution du nombre de bibliothèques et de bibliothécaires, et en quoi ces changements qualitatifs influencent la perception qu'ont les professionnels d'eux-mêmes. La troisième abordait des aspects qualitatifs, autour de quelques axes : le hiatus métier/profession, la question de la formation, celle des différences entre générations, puis le hiatus savant/technicien. Ce travail a permis de poser les jalons d'une recherche plus approfondie à mener ultérieurement, d'explorer quelques pistes et d'en analyser la pertinence, sans prétention d'exhaustivité.

Les conclusions de ces premières approches permettent de voir que, bien que la littérature professionnelle s'attache à réfléchir sur ce qu'est un bibliothécaire, lui attribuant mille qualités, l'idéalisant, le fantasmant parfois, la réalité est quelque peu différente. Par exemple, Anne-Marie Bertrand propose l'idée selon laquelle les bibliothécaires sont soudés par des valeurs communes⁸⁰. Or ces valeurs sont-elles réellement partagées ?

Les bibliothécaires, en fin de compte, sont à l'image d'autres professions, composées de personnes très motivées par leurs activités, qui y réfléchissent et en débattent, et d'autres, qui le sont moins, à des degrés divers.

Néanmoins, cette conclusion ouvre d'autres questionnements afin d'étudier en profondeur les mythes professionnels, d'en analyser les constantes et les ressorts, et de les confronter à la réalité.

⁸⁰ CALENGE, Bertrand (dir.), *Bibliothécaire, quel métier ?*, op.cit., p.35-37. Anne-Marie Bertrand évoque les notions de profession/professionnalisme, de modernité/technique, de culture/savoir/transmission, de partage/intérêt général, et de métier de conviction, comme socle commun de valeurs.

On peut imaginer qu'à partir d'un véritable travail sociologique d'enquête de terrain, composé par exemple d'entretiens individuels, on puisse établir des profils, en fonction, par exemple, de la situation géographique (milieu urbain/rural/semi-rural), des statuts (salarié/bénévole, titulaire de la fonction publique/contractuel/emploi aidé), de la taille et du type de bibliothèque, de la fonction occupée, puis vérifier si ces typologies sont pertinentes, afin de les confronter aux écrits professionnels de différentes époques, afin de constater les écarts entre les idées (idéologies ?) véhiculées par ces écrits, et la façon dont ils sont perçus sur le terrain.

Il serait possible de mettre en perspective ces résultats au regard de certaines problématiques, comme la crise du service public. La notion de service public est analysée depuis longtemps dans le monde des bibliothécaires. Qu'en est-il au sein d'autres professions, dites de service public : administrations (impôts, collectivités locales, sécurité sociale, ...), anciennes entreprises publiques désormais privatisées, ou en passe de l'être (France Telecom, EDF, La Poste, ...), ... Quel impact peut avoir la privatisation sur ces anciennes entreprises publiques, en termes d'image et d'identité pour les agents ? Par exemple, La Poste joue, à l'heure actuelle, sur l'image sympathique renvoyée par le facteur (proche des gens, toujours prêt à rendre service, solidaire des personnes âgées, ...), alors qu'en réalité, ces agents peuvent se retrouver pénalisés s'ils offrent trop de services au client⁸¹. Comment vivre son métier quand le public a une certaine image des professionnels, et que les professionnels eux-mêmes en ont une autre ?

La démarche à entreprendre devra également questionner l'image que renvoie le bibliothécaire à son public, comment tout un chacun imagine le bibliothécaire d'aujourd'hui, et comment les bibliothécaires cherchent à être perçus, car image de soi et image renvoyée par autrui peuvent être intimement mêlées. L'image évoquée en introduction de la bibliothécaire peu avenante croulant sous la poussière n'a plus vraiment cours aujourd'hui. Quelle est l'image du bibliothécaire à l'heure actuelle auprès du plus grand nombre, et fait-elle l'objet d'un consensus ?

⁸¹ Cf. « Un facteur trop humain », in *L'Express*, 20 mars 2007, (site : <http://www.lexpress.fr/info/quotidien/actu.asp?id=10020>, consulté le 05/09/2007).

Liste des sigles utilisés

BAS : Bibliothécaire adjoint spécialisé

CAFB : Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

CTP : Comité technique paritaire

DGCL : Direction générale des collectivités locales

ENSSIB : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Bibliographie

- 1971-1977 : *Les bibliothèques en France: rapport au Premier ministre établie en juillet 1981* par un groupe interministériel présidé par P. Vandevorde, Directeur du livre, Paris, Dalloz, 1982
- ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS, *Le Métier de bibliothécaire*, Éditions du Cercle de la librairie, 2003.
- BERNARD, Hélène, RENOULT, Daniel, *Rapport d'audit de l' Ecole nationale supérieure des sciences de l'information des bibliothèques (ENSSIB), rapport à monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à monsieur le ministre délégué à la recherche, juillet 2004* (http://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igaen/rapports/enssib_2004.pdf, site consulté le 05/09/2007)
- BERTRAND, Anne-Marie, *Bibliothécaires face au public*, Bibliothèque publique d'information, Centre Georges-Pompidou, 1995.
- BERTRAND, Anne-Marie, *Bibliothécaires face au public*, Éditions BPI-Centre Georges Pompidou, coll. « Études et recherche », 1995.
- BERTRAND, Anne-Marie, *Les bibliothèques municipales, Enjeux culturels, sociaux, politiques*, Éditions du Cercle de la librairie, coll. « Bibliothèques », 2002.
- BERTRAND, Anne-Marie, *Les bibliothèques*, La Découverte, coll. « Repères », 1998.
- CALENGE, Bertrand (dir.), *Bibliothécaire, quel métier ?*, Éditions du Cercle de la Librairie, coll. « Bibliothèques », 2004.
- CARDONA, Janine, LACROIX, Chantal, *Statistiques de la culture, chiffres clés, édition 2005*, Ministère de la Culture et de la Communication, Délégation au développement et aux affaires internationales, Département des études, de la prospective et des statistiques, La Documentation française, 2005.
- CASSEYRE, Jean-Pierre, PALLIER, Denis, « [Les centres de formation aux carrières des bibliothèques](#) » in *Rapport annuel de l'Inspection Générale des Bibliothèques*, 1996 (<http://media.education.gouv.fr/file/81/0/810.pdf>, site consulté le 05/09/2007) et 2000 (<http://media.education.gouv.fr/file/81/1/811.pdf>, site consulté le 05/09/2007).
- CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES, *Rapport du Président pour l'année 1992*, Paris, Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1991.
- Dictionnaire encyclopédique du livre*, Éditions du Cercle de la Librairie, 2002.
- DURAND, Jean-Pierre, « L'Effet générationnel », in *Bulletin des bibliothèques de France*, t.50, n°3, 2005.
- DURAND, Jean-Pierre, PEYRIERE, Monique, SEBAG, Joyce, *Bibliothécaires en prospective*, Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques, 2006.
- Encyclopaedia Universalis, 1997.
- GIAPPICONI, Thierry, CARBONE, Pierre, *Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques de service public*, Éditions du Cercle de la librairie, coll. « Bibliothèques », 1997.
- KUPIEC, Anne, *Premier recensement des métiers des bibliothèques*, Université Paris X-Médiadix, 1995.

-
- LACHENAUD (Jean-Philippe), *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations*, Rapport d'information 59 (98-99), commission des finances, Sénat. Texte disponible à l'adresse <http://senat.fr/rap/r98-059/r98-059.html>, site consulté le 18/06/2006).
- LAHIRE, Bernard, *La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Editions La Découverte, collection « Textes à l'appui », 2004.
- MINGAM, Michel, « La Fonction de bibliothécaire spécialiste dans les bibliothèques universitaires anglo-saxonnes », in *Bulletin des bibliothèques de France*, t.26, n°3, 1981, p.138.
- Ministère de la Culture et de la Communication, Direction du livre et de la lecture, *Bibliothèques municipales, bibliothèques départementales de prêt, données 2002*, Direction du livre et de la lecture, 2004.
- Ministère de la Culture, ministère de l'Éducation nationale, CNFPT, *Enquête démographique sur les personnels des bibliothèques*, Ministère de la Culture, ministère de l'Éducation nationale, CNFPT, 2001(<http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/enquete/demographie.pdf>, site consulté le 03/08/2006).
- MORFAUX, Louis-Marie, *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Armand Colin, 1980.
- SEIBEL, Bernadette, « Les pratiques culturelles des bibliothécaires », in Centre d'analyse, d'étude et de documentation, actes du colloque *Bibliothécaires recherchent identité*, Grenoble, 14-15 septembre 1989, Agence de coopération régionale pour la documentation, collection « Les cahiers de coopération », n°7, 1990.
- SEIBEL, Bernadette, *Au nom du livre, Analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires*, La Documentation française, 1988.
- SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION, *L'Édition de livres en France, Repères statistiques 2002*, Syndicat national de l'édition, 2003.

Sources :

Les fiches profil

Fonction publique territoriale :

CNFPT

- fiches métiers, dans le répertoire des métiers territoriaux

- o directeur de bibliothèque

http://www.cnfpt.fr/fr/particuliers/contenu.php?id=42&id_champ_inter4&id_famille=33&freeSearchTxt=&freeSearchMethod=&criteres=&action=det&nbRecords=4¤tPage=1, consulté le 07/02/2006

- o bibliothécaire

http://www.cnfpt.fr/fr/particuliers/contenu.php?id=42&id_champ_inter4&id_famille=33&freeSearchTxt=&freeSearchMethod=&criteres=&action=det&nbRecords=4¤tPage=2

- o agent de bibliothèque

http://www.cnfpt.fr/fr/particuliers/contenu.php?id=42&id_champ_inter4&id_famille=33&freeSearchTxt=&freeSearchMethod=&criteres=&action=det&nbRecords=4¤tPage=3

- o documentaliste

http://www.cnfpt.fr/fr/particuliers/contenu.php?id=42&id_champ_inter4&id_famille=33&freeSearchTxt=&freeSearchMethod=&criteres=&action=det&nbRecords=4¤tPage=4

Fonction publique d'Etat :

- Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration (dpma), *Bibliofil'. Le référentiel de la filière bibliothèque*, dpma, février 2005.

ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/personnel/administratif_technique/bib/bibliofil.pdf, et http://www.education.gouv.fr/personnel/administratif_technique/bib/bibliofil.htm, consulté le 02/02/2006.

- KUPIEC, Anne, *Premier recensement des métiers des bibliothèques*, Université Paris X-Médiadix, 1995.

Les contenus de formation

Conservateur d'Etat :

http://www.enssib.fr/article2.php?id_cat=16&idx=120&cat=Les+%E9tudes, consulté le 07/02/2006

Bibliothécaire d'Etat :

http://www.enssib.fr/article2.php?id_cat=17&idx=126&cat=Les+%E9tudes, consulté le 07/02/2006

http://www.enssib.fr/pdf/etude/bib/bib_cycleN.pdf, consulté le 07/02/2006

Bibliothécaire territorial :

http://www.enssib.fr/article.php?id=19&cat=Les+%E9tudes&id_cat=19, consulté le 07/02/2006

Les statistiques

Permettant de connaître le profil des candidats admis aux concours (CSP, diplômes et formation initiale)

- les annales du concours de conservateur (rubriques « tableaux statistiques »), permettent de connaître les diplômes des reçus :
 - o 2003 : <http://www.enssib.fr/concours/rapport/juryconse03.pdf>
 - o 2002 : <http://www.enssib.fr/concours/rapport/jury-conse02.pdf>
 - o 2001 : <http://www.enssib.fr/concours/rapport/annales-conse01internet.pdf>
 - o 2000 : <http://www.enssib.fr/concours/rapport/conse2000.pdf>
 - o 1999 : <http://www.enssib.fr/concours/rapport/conse1999.pdf>
 - o 1998 : <http://www.enssib.fr/concours/pdf/anna-conse98.pdf> (même concours pour FE et FPT)
 - o 1996 : http://www.enssib.fr/concours/concours96/rapp_jur_96.pdf
 - o 1995 : <http://www.enssib.fr/concours/rapport/conse1995.pdf>
- Bibliothécaires d'Etat :
 - o 2004 : <http://www.enssib.fr/concours/pdf/an-bib20042.pdf>
 - o Concours réservé 2004 :
ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/2004_conc_reserv_igb.pdf
 - o 2002 : <http://www.enssib.fr/concours/pdf/annale-bib2002.pdf>
 - o Concours réservé 2002 :
<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/bibreserve2002.pdf>
 - o 2000 : <http://www.enssib.fr/concours/rapport/bib1998.pdf>
 - o 1998 : <http://www.enssib.fr/concours/rapport/bib1998.pdf>
 - o 1996 : <http://www.enssib.fr/concours/rapport/bib1996.pdf>
- BAS :

-
- 2000 : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/bas2000.pdf>
 - 2001 : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/bas2001.pdf>
 - 2002 : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/bas2002.pdf>
 - 2003 : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/bas2003.pdf>
 - 2004 : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/bas2004.pdf>
 - Assistants de bibliothèques :
 - 2001 : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/assistants2001.pdf>
 - 2002 : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/assistants2002.pdf>
 - Concours réservé 2002 :
<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/abce2002.pdf>
 - Concours réservé 2003 :
<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/assistantsreserve.pdf>
 - 2004 : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/assistants2004.pdf>
 - Magasiniers en chef :
 - 2000 : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/magchef2000.pdf>
 - 2001 : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/magchef2001.pdf>
 - 2002 : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/magchef2002.pdf>
 - 2003 : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/magchef2003.pdf>
 - 2004 : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/magchef2004.pdf>
 - 2005 : ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/mag_chef_2005.pdf
 - Examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant de bibliothèque de classe exceptionnelle :
 - 2001 : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/abce2001.pdf>
 - 2002 : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/abce2002.pdf>
 - 2003 : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/abce2003.pdf>
 - 2004 : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/abce2004.pdf>
 - 2005 : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/abce2005.pdf>

ASIBU : Annuaire statistique interactif des bibliothèques universitaires, <http://www.sup.adc.education.fr/asibu/>, consulté le 07/02/2006 : permet de recueillir les données suivantes : dépenses de formation professionnelle par BU, dépenses personnel par BU, nombre de personnels scientifiques/techniques/de service des bibliothèques par BU, de 1999 à 2003.

Annexes

Annexe 1 : Extraits de l' *Enquête démographique sur les personnels des bibliothèques*, réalisée par le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation nationale et le CNFPT en 2001.

Annexe 2 : Les messages de la liste biblio-fr intitulés « je craque !!! ou le non métier », échangés en janvier 2006.

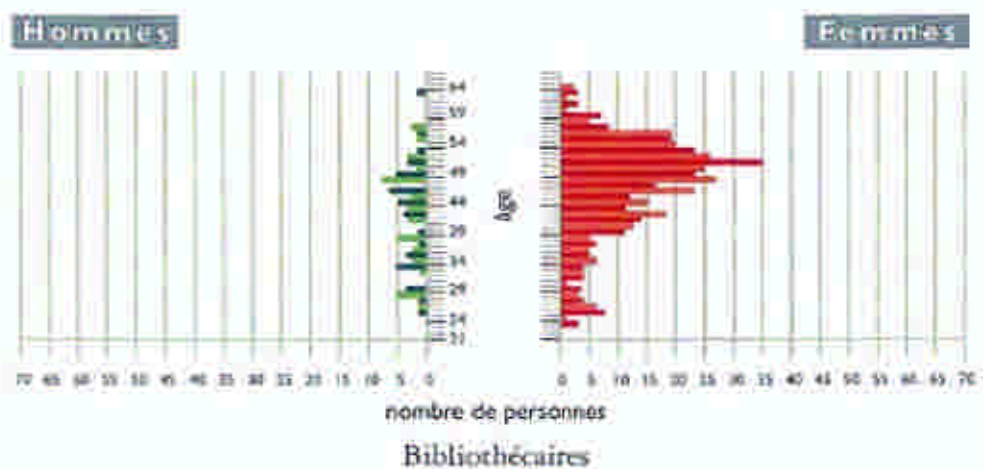
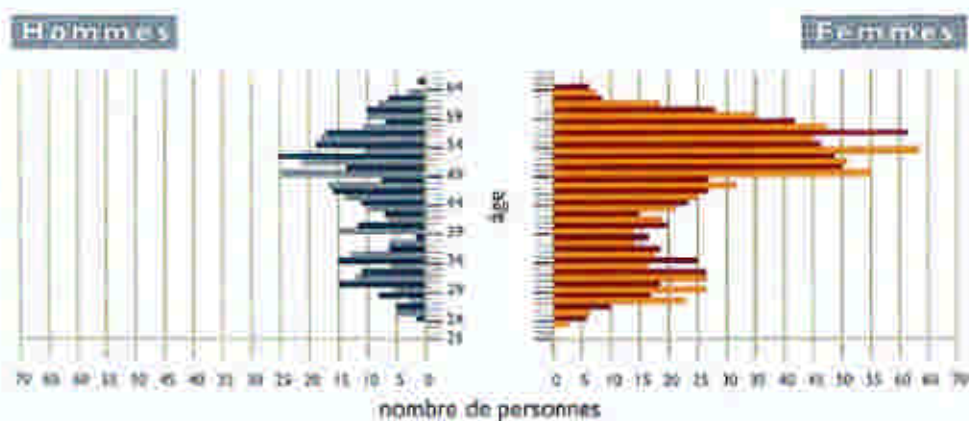
Annexe 1 : Extraits de l' *Enquête démographique sur les personnels des bibliothèques*, réalisée par le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation nationale et le CNFPT en 2001.

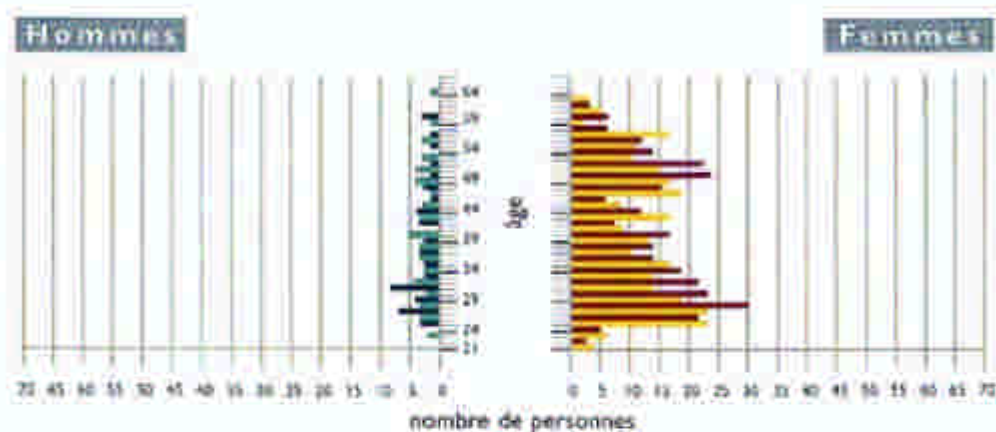
1 UNE PHOTOGRAPHIE DE LA POPULATION DE CHAQUE CORPS ET CADRE D'EMPLOIS EN 2000

FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

On y trouve une population nettement féminisée, avec une forte proportion de corps de catégorie A et C, et vieillissante, particulièrement pour les conservateurs, les bibliothécaires et les assistants des bibliothèques.

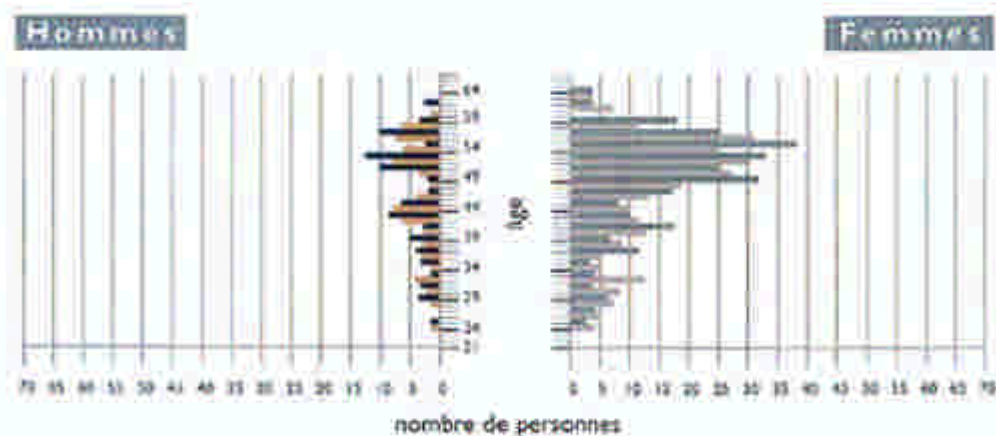
Pyramides des âges de chaque corps





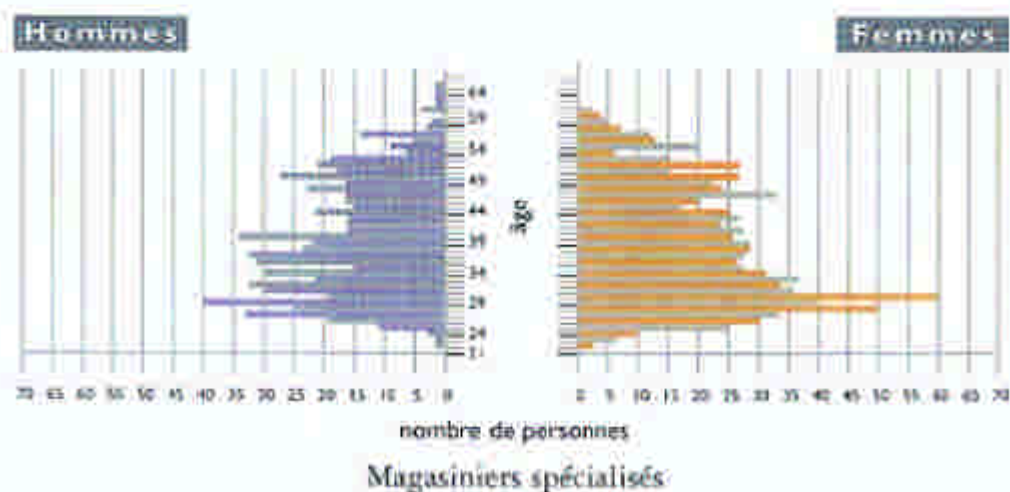
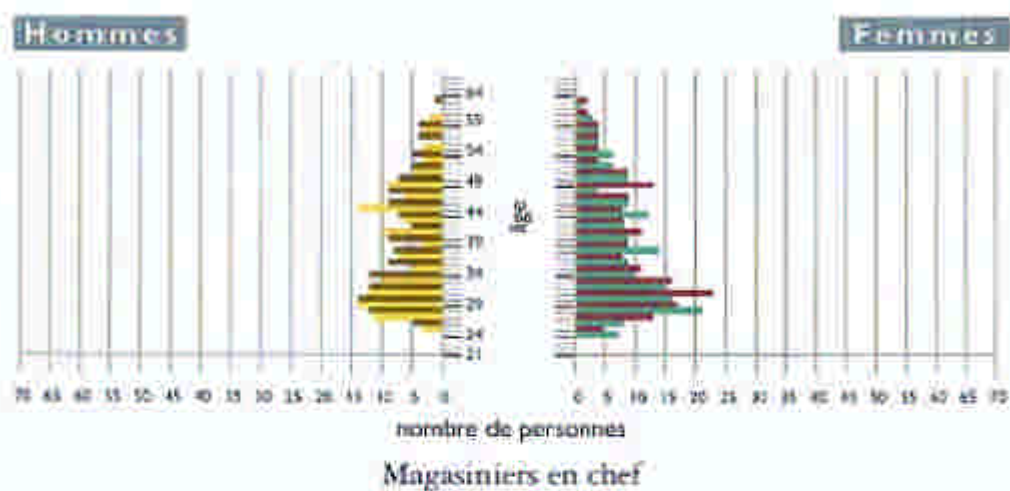
Bibliothécaires adjoints spécialisés

6
7



Assistants des bibliothèques*

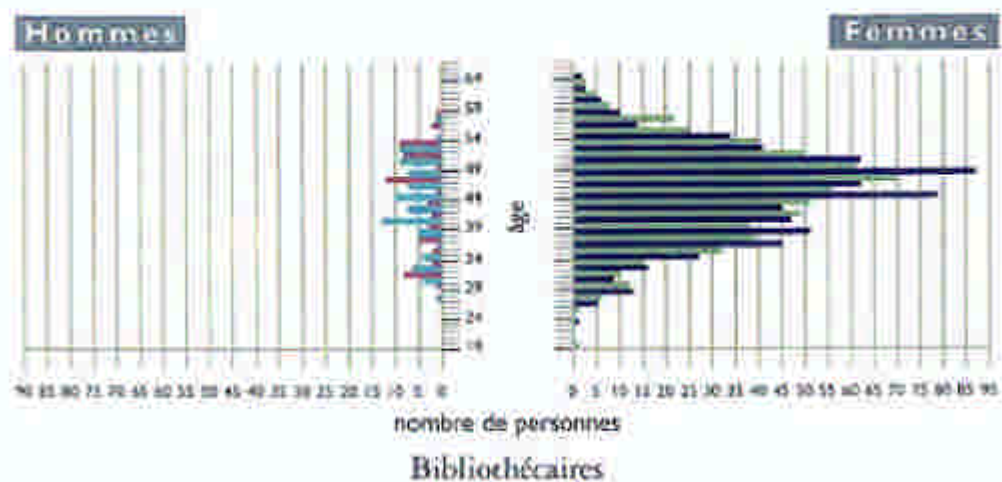
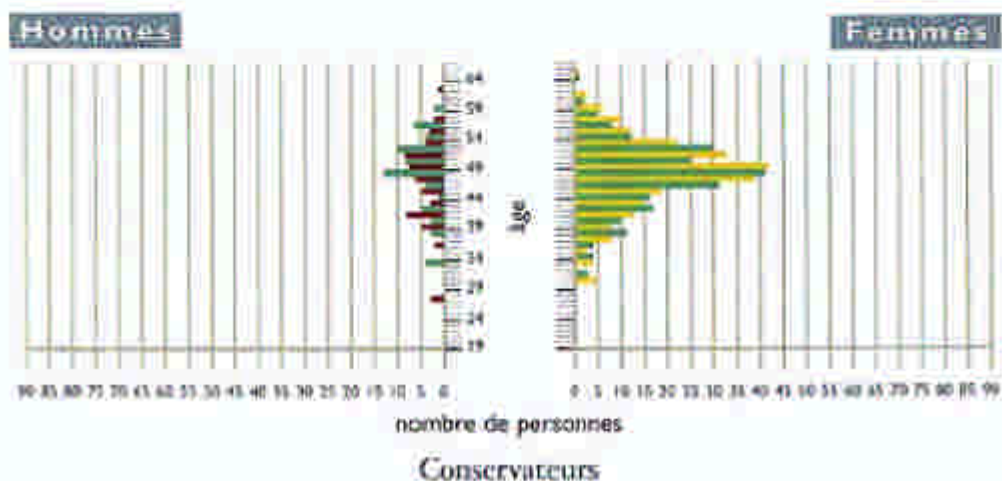
* Le corps des assistants des bibliothèques regroupe, depuis le décret n° 2001-326 du 13 avril 2001, les agents des anciens corps d'inspecteurs de magasinage et de bibliothécaires adjoints.

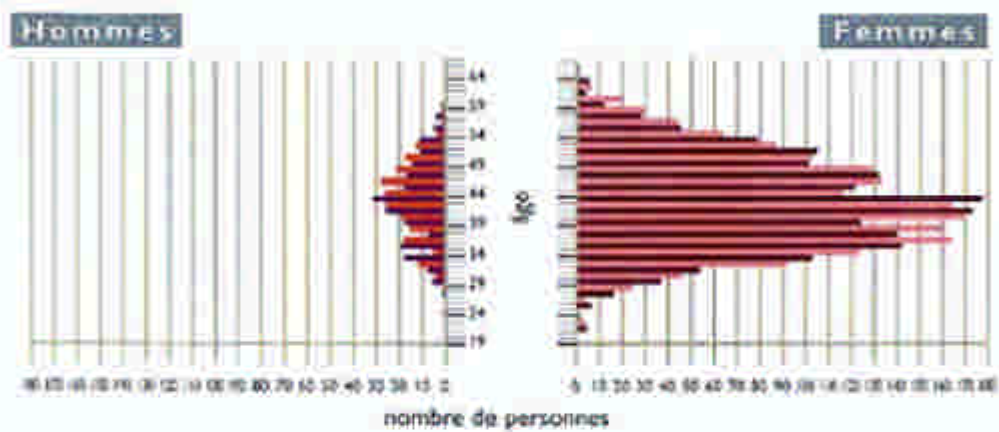


FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

On y trouve encore une population fortement féminisée et vieillissante, notamment pour les cadres A.

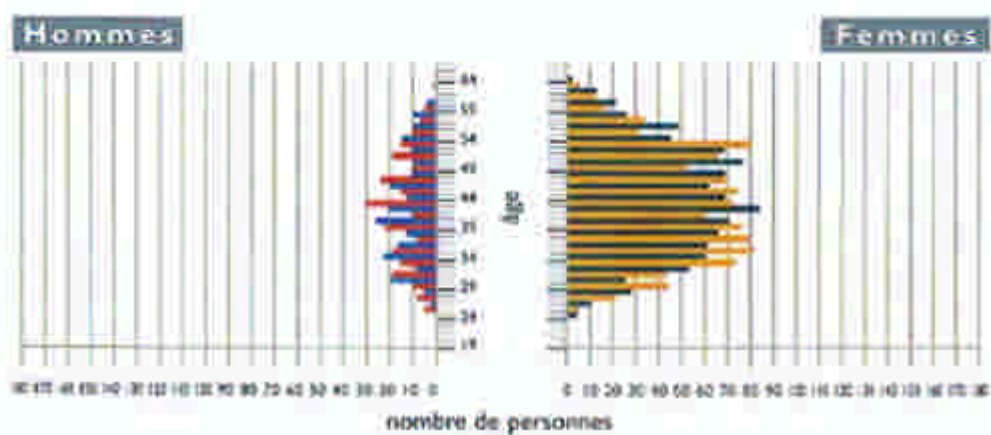
Pyramides des âges de chaque cadre d'emplois



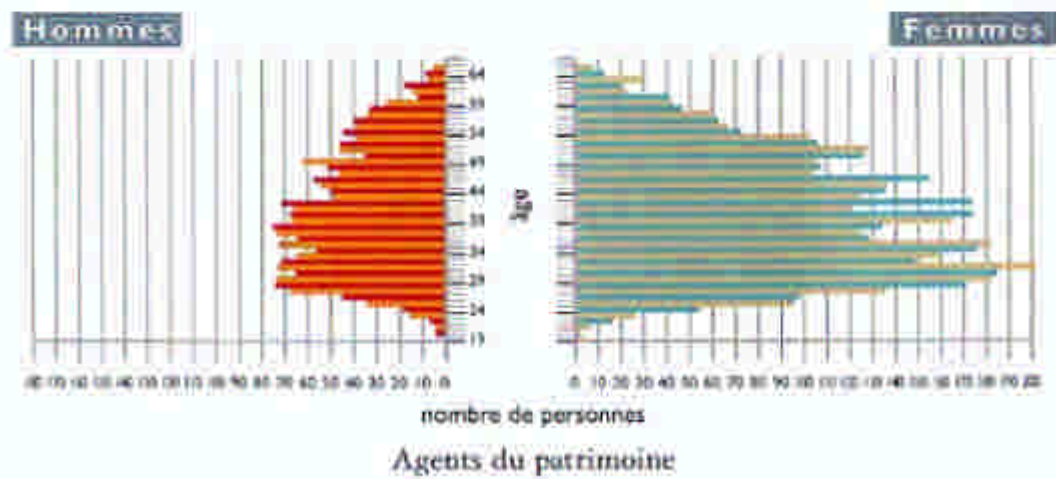
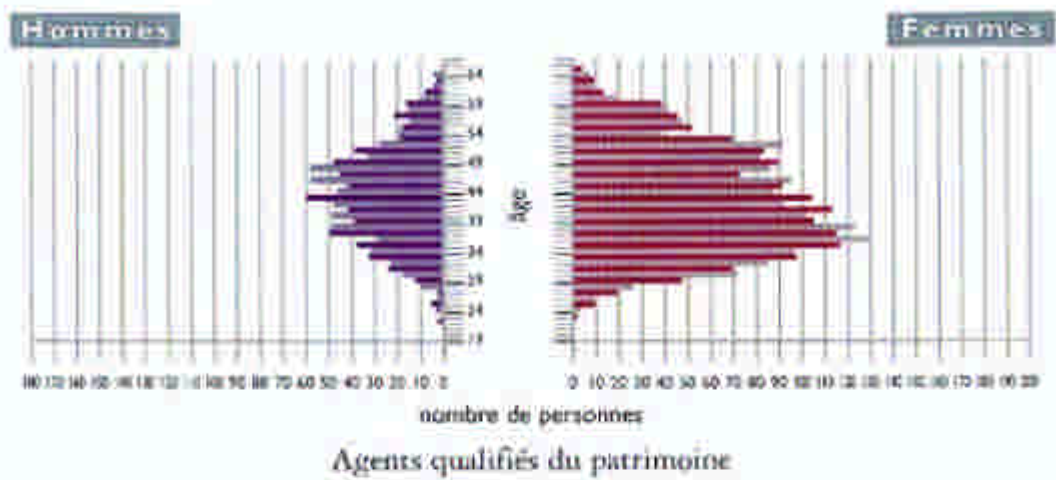


Assistants qualifiés de conservation

10
11



Assistants de conservation



Annexe 2 : Les messages de la liste biblio-fr intitulés « je craque !!! ou le non métier », échangés en janvier 2006 (<http://listes.cru.fr/sympa/info/biblio-fr>, site consulté le 05/09/2007).

Message 1 : Objet : Je craque !!! ou le non-métier

Plus ça va plus mon métier de bibliothécaire s'apparente à celui de garde-chiourme ! Je me balade en permanence avec un trousseau de clés sur moi (toilettes, caissons de bureau etc. nombre de nos effets personnels ayant été dérobés), et à la moindre inattention, le moindre relâchement : c'est le bazar ! Je passe plus de temps à faire de la discipline qu'à renseigner ou orienter le lecteur lambda, j'ai davantage l'impression d'être caissière de supermarché à qui on "balance" nonchalamment sa carte de lecteur sans un mot, ou bien encore de faire du baby-sitting : "tu restes là...je vais faire les courses..je reviens" (le plus souvent 2 voire 3 heures après !!)...à l'occasion (pas si rare) on devient également technicien de surface (papiers divers, chouime-gomme, mouchoirs) à ramasser après le passage des lecteurs qui disposent pourtant de nombre de poubelles.

Caissière, Baby-sitter, surveillante générale, technicienne de surface...y'a pas ! Le métier est varié ! Mais bon quand on entre dans la profession on se doute que ce genre d'incidents vont arriver ce dont on se doute moins c'est qu'on ne va plus faire que cela ! Rassurez-moi, chez vous aussi c'est comme ça ou bien il subsiste quelque havre de paix ?

Message 2 : Là où je travaille, depuis peu, c'est la même scène avec un bruit insupportable... Les enfants squattent la bibliothèque, ils s'ennuient, ils errent : c'est une salle des jeunes, un endroit où l'on colorie, une salle de playstation portable, certains viennent s'y défouler... Ils gênent même les "lecteurs en herbe", ceux qui viennent rêver, écouter une histoire et ceux qui viennent faire leur devoir... La bibliothèque remplace des structures non présentes dans les alentours (P.I.J. ou maison des jeunes). Nous avons des locaux restreints pour pouvoir proposer des activités... Puis aussi que leur proposer ? Ils zappent à une rapidité incroyable... Certes nous avons la mission "de passeur du livre" dans le domaine culturels, pédagogiques envers un public juvénile. Mais comment y arriver ? Faire du lien avec les structures éducatives, en accueillant des groupes est une possibilité. Ce qui amènerait les enfants à avoir une autre image de la bibliothèque. Je suis en train d'essayer de prendre des contacts avec d'autres partenaires de la jeunesse pour essayer de monter des projets et d'orienter les enfants dans d'autres lieux... Mais moi aussi je suis perdue quand ils sont aussi agités (Cette interrogation n'était pas présente quand je travaillais dans d'autres structures : écoles, centres de loisirs avec un "public captif") alors comment réagir ? les mettre dehors ? parlementer ? (ce qui échoue avec certains)... J'ai tout de même une certitude, nous ne pouvons pas accepter et supporter que ce lieu soit un lieu de défouloir. Tout cela demande du temps, une écoute de nos élus, une équipe motivée disponible et formée. Nous devons réfléchir sur nos lieux d'accueil, notre rôle, notre métier...

Une qui débute dans le milieu des bibliothèques mais qui a une expérience de 12 ans dans le domaine de l'enfance.

Message 3 : Quel drôle de message que voilà...

Effectivement, ce que vous décrivez là est un des aspects du métier de bibliothécaire, enfin, en tout cas, à mon humble avis.

Je ne pense pas que faire respecter la discipline dans ses locaux soit garde-chiourmesque. Je trouve même ce terme un peu insultant pour le public que vous accueillez dans vos murs. Mais ayant travaillé dans des quartiers très durs, (vraiment très durs) je peux comprendre votre agacement. Cela dit, même au comble de la fatigue physique et morale, je ne me suis jamais fait la réflexion que ça n'était pas mon métier.

Donner des limites, des repères, un mode d'emploi, le sens du respect des autres fait partie de notre métier, à mon sens, et relève même, plus largement, de la fonction de l'adulte. Et c'est aussi la fonction que je trouve la plus valorisante. Après tout, nous gérons un espace de rencontres et de brassage. Il faut faire prendre l'alchimie.

En ce qui concerne l'attitude de certains lecteurs qui nous considèrent comme des caissières de supermarché, là encore, ça fait partie de notre métier. Et si je fais appel à mes souvenirs, je crois bien

que je fréquentais la bibliothèque municipale de cette façon là. Ou en tous cas d'une façon qui pouvait laisser penser ce que vous pensez. En même temps, j'avais autant de respect pour la caissière de mon supermarché que pour la bibliothécaire. Et même si nos conversations se limitaient à : "bonjour-voilà je veux ça-merci-au revoir", c'est le droit de tout lecteur et de tout consommateur de ne pas avoir envie de conseils, de ne pas être dans son jour, de ne pas se greffer un sourire permanent au visage. On ne connaît pas l'histoire des gens. Je pense que tout le monde a droit à l'impersonnalité. Et qu'un bibliothécaire ne vaut ni plus ni moins de sourire qu'un caissier de supermarché.

Quant à ceux qui manquent carrément d'amabilité (en 10 ans et beaucoup de bibliothèques différentes, j'en ai rencontré très peu), je suis toujours plus aimable qu'eux. C'est aussi un aspect du service public en général. Je ne suis pas en train de dire qu'il faut jouer la carpe et se laisser marcher dessus, mais garder le calme en toutes circonstances. Et en ce qui concerne le troisième point que vous évoquez, et bien oui... on fait le ménage. Étant donné qu'il n'est pas fait 3 fois par jour par des gens dont c'est le métier, et que, oui, le public que vous accueillez n'a pas forcément le respect des lieux. Alors oui, on ramasse les papiers, on décolle les chewing-gum de sous les tables, on fait sécher les chaises pleines de pipi de bébé, on nettoie les livres d'autres sécrétions et résidus non identifiés, on passe l'aspirateur si nécessaire... Bref, on met les deux mains dedans. Et là encore, c'est une question de respect, quand on gère un équipement, d'offrir au public un endroit digne.

Et ben non. Les bibliothèques municipales, contrairement à l'imaginaire populaire, ne sont pas des havres de paix, avec des vieilles dames en chignons vissées sur leurs chaises en train de rentrer des signes cabalistiques dans leurs ordinateurs, en jetant un œil courroucé de temps en temps à trois pauvres étudiants dont les stylos grattent trop fort le papier. Bon, là d'accord, j'exagère, mais avouez que je ne suis pas loin.

Eh ben oui. Les bibliothèques municipales accueillent tous et toutes, sans distinction, et personne n'utilise le lieu de la même façon, ne s'adresse à nous de la même façon, ni ne cherche la même chose. Et je vais vous dire un truc... C'est ça qu'est bien. Finalement, si je fais ce métier, je crois que c'est, bien sûr parce que j'aime les livres, mais que je préfère les gens.

Maintenant, ne désespérez pas... Il y a sûrement des endroits (du type bibliothèques d'étude ou ce genre de choses) qui correspondent à vos attentes ! Comme vous l'avez dit très justement, le métier est varié et chaque professionnel peut trouver sa place au gré de ses envies et de son évolution.

Mais ce que vous avez décrit, avec un peu d'amertume, c'est bien le métier de bibliothécaire, le plus chouette du monde et c'est mon métier.

Mon oui-métier.

Bon courage à vous !

Amicalement, Caroline.

Message 4 : Bonjour

Pour les papiers, les mouchoirs, j'en ai déjà trouvé... Les chewing-gum pas encore, mais je n'ai pas fait les dessous des tables.

Le baby-sitting, non plus. Mais pour ça vous pourriez ajouter une clause à votre règlement intérieur spécifiant qu'un enfant se doit d'être accompagné de ses parents. A vous de voir jusqu'où s'étend la notion d'enfant, et si ce sont vraiment ces "enfants" qui sont les plus bruyants.

Pour le bonjour, ou l'attention en banque de prêt, c'est à vous de voir ce qu'il en est.

Mais, contrairement à une caissière de supermarché, vous pouvez obtenir des résultats en forçant la main de l'utilisateur.

D'abord, vous avez le regard... et le temps d'attente. Après tout, rien ne vous oblige à vous précipiter sur une carte. Attendez donc une seule minute en regardant la personne dans les yeux après son jet de carte. C'est long une minute.

Si vous souhaitez un bonjour, vous pouvez ignorer la carte en disant bonjour plusieurs fois... Mieux, vous prenez la carte avec le nom et le prénom, et suivant l'âge de la personne vous dites bonjour monsieur/madame XXXX, ou bonjour le prénom de l'adolescent. La personne en face de vous n'est plus une/un inconnu. (*) Si besoin est, en parlant assez fort, vous allez attirer les regards

Là aussi, l'effet va fonctionner à force d'insistance. Si vous le faites lorsqu'il y a une queue, ça montrera à tout le monde que vous existez et que vous êtes une personne.

N'oubliez pas de conclure le prêt par un merci / merci de votre passage / merci de votre politesse... et bonne lecture.

(*) mais il y a de grandes chances pour que vous vous le soyez encore, inconnu. C'est bien pourquoi les caissières portent des badges avec leur nom et plus souvent leur prénom en gros. Combien de bibliothécaires portent de tels badges, combien seraient reconnaissables parmi les usagers ?

Tout dépend, évidemment, de la taille de votre structure, mais si vous voulez que les gens vous respectent, accueillez-les aussi à votre tour. Surtout les éléments perturbateurs. (toujours les mêmes, dont vous connaîtrez rapidement les noms ou les prénoms et que vous pourrez interpeller plus efficacement en les appelant par leur nom. C'est l'anonymat qui préserve lors des bêtises... et à certains âges c'est très amusant de braver l'autorité d'un lieu, sans conséquence ! Mais avec un nom, des parents peuvent être prévenus, etc.)

Ce qui me gêne un peu plus c'est quand vous dites : "et à la moindre inattention, le moindre relâchement : c'est le bazar !"

A croire que certains le font exprès pour vous agacer ; à moins que vous ne souhaitiez un silence total en bibliothèque. Ajoute à la carte "balancée", ça ressemble beaucoup au besoin de braver une autorité pour se construire, pour faire le "beau" devant ses copains/copines.

Et vous êtes une autorité idéale : vous ne levez pas la main (parentale), vous ne distribuez pas de punition (écolière)... juste vos gros yeux et votre voix autoritaire. Le jeu est facile pour des inconnus.

Des havres de paix ? Oui, il en existe sans doute, mais chacun y contribue.

Lorsque je trouve un livre sur une table, je le range. Lorsque je trouve un papier ou un mouchoir jetable, je le range au rayon poubelle. Et comme nous n'avons pas de bureau, pas de toilettes qui ferment à clef, nous n'avons pas à gérer un trousseau de clefs. D'ailleurs, à ce niveau notre mairie a compris le problème et utilise le système Bricard, une seule clef pour toutes les portes. Suivant la serrure et le nombre de points sur la clef, on peut ou non ouvrir une porte. La clef est chère (environ 75 euros, la serrure sans doute autant) mais on ne traîne plus une inflation de clefs, et la mairie possède un passe qui lui permet d'ouvrir tous les lieux protégés par ce système. Ce qui permet aux élus de fermer, au besoin, une porte oubliée.

Bon courage à vous

Bernard Majour